

COMMUNE DE MONTREUX
Procès-Verbal PROVISOIRE
Séance du 14 décembre

Président:	M.	Nicolas	BÜCHLER
Secrétaire:	Mme	Céline	MORIER
Scrutateurs:	Mme	Claudia	HISCHENHUBER
	M.	Samuel	ROCH
Huissiers:	M.	Jean-Michel	TALON
	M.	François	BAEHNI

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 14 décembre 2022 à 18 h 00, à l'Aula du collège de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2022

2. Communications du bureau

- 2.1 relative à la crise énergétique 2022-2023 ;
- 2.2 sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de Mme Johanne Vetter : « Bureaux de vote : intégrons nos jeunes ». (Date de la commission : mercredi 11 janvier 2022 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, Salle A, Rue du Marché 8, à Montreux) ;
- 2.3 sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de Mme Stefania La Spada : « injecter l'ART sur les murs de la ville de Montreux ». (Date de la commission : mardi 20 décembre 2022, à 19 h 00, à la Villa Mounsey, Salle A, Rue du Marché 8, à Montreux).

3. Correspondance

4. Communication de la Municipalité

- 4.1 relative au fonds de soutien et de relance en faveur des institutions et des événements montreusiens suite à la pandémie de COVID-19.

5. Rapports des commissions

- 5.1 sur le préavis No 34/2022 relatif au budget 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp. M. Yanick Hess) ;
- 5.2 sur le rapport-préavis No 35/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 140'000.- TTC au maximum pour aider au développement de cinq projets de maraîchage urbain sur le territoire de la Commune de Montreux, soit trois jardins communautaires, un projet « Incroyables comestibles » et un jardin scolaire pédagogique, ainsi qu'encourager le développement du

maraîchage urbain sur le domaine privé et réponse à la motion « Pour une augmentation de jardins familiaux et la création de plantages à Montreux » de Mme Ruth Bär, prise en considération le 3 février 2021. (Rapp. M. Quentin Talon) ;

- 5.3 sur le préavis No 38/2022 relatif au budget 2023 du Fonds culturel Riviera. (Rapp. M. Pierre-André Spahn) ;
- 5.4 sur le préavis No 39/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 140'000.- au maximum, pour le financement des travaux de la couverture des deux dômes côté sud de l'église catholique du Sacré-Cœur de Montreux. (Rapp. M. Olivier Raduljica) ;
- 5.5 sur le préavis No 40/2022 relatif au budget ordinaire pour l'année 2023. (Rapp. Mme Laurence Sierro) ;
- 5.6 sur la prise en considération ou non de la motion de Mme Béatrice Tisserand « Mise à disposition de locaux sur le territoire montreusien à des fins d'accueil d'urgence pour femmes et membres de la communauté LGBTQ+ ». (Rapp. M. Kelvin Kappeler) ;
- 5.7 sur la prise en considération ou non de la motion *transformée en postulat* de MM. Arnaud Grand et Romain Pilloud « Modification du Fonds pour l'énergie et la durabilité en faveur du vélo sans assistance électrique et de l'économie locale ». (Rapp. M. Fabrice Yerly) ;
- 5.8 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Olivier Müller « Pour un PACom qui tienne compte de nos villages ». (Rapp. M. Tal Luder).

6. Développement des motions et des postulats

7. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

- 7.1 Réponse à l'interpellation de M. Cédric Blanc (PLR) : « Quelles conséquences concrètes si l'initiative contre le projet des Grands-Prés était acceptée et qu'aucun projet immobilier ne se réalise à terme sur ce site ? » ;
- 7.2 Réponse à l'interpellation de Mme Claudia Hischenhuber : « Feu funiculaire Mont-Fleuri – une histoire sans fin ? » ;
- 7.3 Réponse à l'interpellation de M. Quentin Talon : « Point d'impôt ».
- 7.4 *Interpellation de Mme Ida Rodman intitulée : « Les projecteurs des installations sportives de la commune ».*

8. Autres objets s'il y a lieu

Monsieur le Président Nicolas Büchler déclare qu'il est 18h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

M. le Président

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Je vous souhaite la bienvenue pour cette dernière séance de l'année et suis heureux de vous y retrouver.

Je salue la présence de la Municipalité in corpore, ainsi que de Mme Vanessa Egli, secrétaire municipale.

Je salue également la présence de Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, ainsi que de notre huissier M. Jean-Michel Talon et de notre huissier suppléant M. François Baehni.

Je salue aussi les membres du Bureau et les remercie pour leur présence à 17h30 lors de notre séance.

Je salue enfin le représentant des médias, ainsi que le public présent ce soir.

Vous avez été convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre Règlement.

Avec **89** conseillers présents (sur 100), l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Présences

89 conseillères et conseillers sont présents.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Marie Solène Adamou Moussa, Claudine Borloz, Carole Clavadetscher, Laurence Sierro, Elisabeth Wermelinger
MM. Sabri Ceylan, Emmanuel Gétaz, Sébastien Giovanna, Michael Samuelian,

Absents : Mme Lynn Dardenne Perrin, M. Dario Guarnaccia

Tel qu'il est désormais d'usage, je vous propose de modifier l'ordre du jour de notre séance en y faisant figurer les points suivants.

Au point 7, développement des interpellations et réponses de la Municipalité, rajout d'un point :

7.4 Interpellation de Mme Ida Rodman « Les projecteurs des installations sportives de la commune ».

Nous avons reçu le titre d'une interpellation de M. Vincent Tschopp « Parking au parquet », qui sera développée lors du Conseil du 1er février.

Au point 6, développement des motions et des postulats

Il n'y aura pas de développement de motion ou de postulat ce soir.

En revanche, nous avons reçu le titre de deux postulats qui seront développés en février prochain.

Il s'agit d'un postulat de Messieurs Benoit Ruchet et Cédric Blanc intitulé : « Pour une gestion prévisionnelle centralisée du personnel communal et une analyse projective des besoins en ressources humaines, notamment dans un but de mutualisation des prestations. »

Le deuxième postulat est de M. Romain Pilloud et s'intitule « Mettre la Place de la gare sur les bons rails ».

Je soumetts cette modification de l'ordre du jour au vote.

L'ordre du jour modifié est adopté par : 77 OUI, 2 NON et 2 abstentions.

Je vous invite à faire preuve de respect dans vos interventions et je déclare ouverte la séance du Conseil communal du 14 décembre 2022.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

M. le Président

En préambule, merci à tous les conseillers qui ont transmis le texte de leur intervention du mois de novembre à Madame Morier, ce qui contribue à faciliter sa tâche.

Concernant le procès-verbal du 16 novembre 2022, y a-t-il des demandes de modifications ?

Mme Claudia Hischenhuber (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à la page 5, M. Devenoge n'a pas été élu comme membre de la commission de gestion, mais comme membre de la commission intercommunale de l'ASR.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU

2.1 relative à la crise énergétique hiver 2022 – 2023

M. le Président

Vous avez pu prendre connaissance de la communication du bureau du Conseil relative à la crise énergétique au sujet de l'hiver qui est à nos portes.

Pour l'heure, vous êtes simplement invités à noter la date du mercredi 8 mars prochain comme date de réserve.

2.2. sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de Mme Johanne Vetter : « Bureaux de vote : intégrons nos jeunes ». (Date de la commission : ATTENTION : jeudi 12 janvier 2023 à la place du 11.01.2023 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, Salle A, Rue du Marché 8, à Montreux)

Présidence Verte : Mme Anne Saito

Membres : Mmes Anne Duperret, Antoinette Loup, Johanne Vetter

MM Ihab Al Jundi, Vincent Haldi, Mathias Ekah, Kelvin Kappeler, Tal Luder, Domenico Silleri

M. le Président rend les conseillers attentifs au changement de la date de la commission pour le jeudi 12 janvier 2022.

Il ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

2.3. sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de Mme Stefania La Spada : « injecter l'ART sur les murs de la ville de Montreux ». (Date de la commission : mardi 20 décembre 2022, à 19 h 00, à la Villa Mounsey, Salle A, Rue du Marché 8, à Montreux)

Présidence PLR : M. Samuel Roch

Membres : Mmes Claudine Borloz, Charlotte Chevallier, Susanne Cornaz, Ania Hofer, Stefania La Spada, Kyong-Won Schärer
MM. Mario Gori, Benoît Ruchet, Vincent Tschopp

M. le Président ouvre la discussion.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si ma mémoire ne me fait pas défaut, je crois me souvenir qu'il y a plusieurs années déjà, lors d'une séance de la commission consultative culturelle, Monsieur le Municipal Piemontesi nous avait présenté un projet de réalisation de graffs géants sur les murs borgnes d'immeubles du centre de la ville en un parcours didactique. Il serait intéressant, pour la commission qui statuera sur ce postulat, de s'enquérir de l'avancement de ce projet. Pour ma part à la vue des très nombreux graffs et tags sauvages réalisés sur de nombreux murs de notre commune, j'ai l'impression que l'Art n'a pas attendu Mme La Spada pour se développer à Montreux.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

3. CORRESPONDANCE

M. le Président

Nous avons reçu les décisions de la COUR DE DROIT ADMINISTRATIF ET PUBLIC qui vous avaient été communiqué au mois de novembre dernier, concernant les recours formulés contre le plan des zones réservées. Les recours, ainsi que les tâches et délais liés sont entre les mains de la Municipalité comme objet de sa compétence.

Sur un tout autre sujet, lors de la séance de novembre, nous vous avons également informé de la réception d'une pétition demandant la réouverture de l'accès public à l'alcôve et sa fontaine sise à la Rue du Petit-Chêne 4 à Montreux (aux Planches). Le bureau du Conseil a statué et décidé à l'unanimité qu'au vu des demandes formulées par cette pétition, cette dernière était de compétence municipale.

La pétition a été transmise à la Municipalité pour traitement.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

4.1. relative au fonds de soutien et de relance en faveur des institutions et des évènements montreusiens suite à la pandémie de COVID-19.

Il n'y a pas d'autres communications municipales.

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

5.1. sur le préavis 34/2022 relatif au budget 2023 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) (Rapp. M. Yanick Hess)

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Yanick Hess (PLR)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 34/2022 de la Municipalité du 23 septembre 2022 au Conseil communal relatif au sur le budget 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
- vu le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'adopter le budget 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

Le Conseil communal de Montreux accepte cette conclusion par 85 OUI, 1 NON et 1 abstention.

5.2. sur le rapport-préavis 35/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 140'000.- TTC au maximum pour aider au développement de cinq projets de maraîchage urbain sur le territoire de la Commune de Montreux, soit trois jardins communautaires, un projet « Incroyables comestibles » et un jardin scolaire pédagogique, ainsi qu'encourager le développement du maraîchage urbain sur le domaine privé et réponse à la motion « Pour une augmentation de jardins familiaux et la création de plantages à Montreux » de Mme Ruth Bär, prise en considération le 3 février 2021. (Rapp. M. Quentin Talon) ;

M. le Président ouvre la discussion.

M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si j'ai trouvé, lors de cette commission, que nous avons une bonne idée qui nous était présentée, il y a un appel qui pour moi est important à faire, c'est de ne pas toucher l'appel à projet pour un jardin communautaire à l'ancien hôpital.

Je redépose mon amendement refusé en commission.

Ce dernier propose d'ôter le jardin communautaire à l'ancien hôpital.

Pourquoi ? Nous parlons d'associations qui doivent être conçues, ces associations il faut un certain temps pour qu'elles puissent se mettre en place et fonctionner, de plus nous ne savons pas quelle sera l'utilité de cette magnifique parcelle que nous possédons. Nous ne pouvons pas nous permettre de donner de faux espoirs. Le reste du projet ne me pose aucun problème, mais pour ce point, je vous demande Mesdames et Messieurs de ne pas faire de jardins communautaires à l'ancien hôpital. Merci.

Amendement de M. François Cardinaux

Modifier le point 1 comme ceci :

1. d'autoriser la Municipalité à concrétiser ~~enq~~ quatre projets de maraîchage urbain sur la Commune de Montreux, soit ~~trois~~-deux jardins communautaires, un projet « Incroyables comestibles » et un jardin scolaire pédagogique, ainsi qu'à encourager le développement du maraîchage urbain sur le domaine privé ;

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste vous invite à soutenir la proposition municipale qui nous est soumise ce soir, sans amendement.

Ces projets sont particulièrement ambitieux, ils répondent aujourd'hui à une demande de la population et à d'autres aspects, comme nous pouvons le lire dans le rapport. Ils répondent aux enjeux liés à la biodiversité, aux liens sociaux, à la vie de quartier, ce sont des éléments qui sont appelés par les vœux de nombreuses et nombreux conseillères et conseillers et surtout de nombreuses personnes dans la population qui pourront participer à ces différents projets.

Concernant le projet de la parcelle de l'hôpital, rappelons que cette parcelle est concernée aujourd'hui par l'annulation de notre plan général d'affectation et ce n'est pas « demain la veille » que nous pourrons y construire quelque chose.

Par ailleurs, il n'y a pas de projet aujourd'hui en l'état sur cette parcelle, nous avons juste des objectifs qui ont été explicités devant ce conseil, nous savons que certains de ces projets sont des projets qui ne seront pas là sur une longue durée comme 20 ou 30 ans. Aujourd'hui nous avons la possibilité de valoriser une parcelle, qui n'est pas exploitable d'une autre manière, puisque nous ne pouvons pas construire.

Je pense qu'il serait dommage de ne pas profiter de cette opportunité et je pense aussi que les personnes qui s'engageront seront, pour les personnes déjà intéressées et les personnes qui s'y intéresseront à l'avenir, conscientes du côté temporaire du projet. Cela peut-être un temporaire qui peut durer, il y a des contrats qui seront signés avec l'association qui gèrera cet endroit. Évidemment que cela fait sens, même s'il s'agit d'un projet temporaire, Montreux ne serait ni la première, ni la dernière des communes à profiter de parcelles non construites pour mettre en place des projets sur le court, le moyen ou dans certains cas le long terme.

Raison pour laquelle, le groupe socialiste et moi-même nous vous invitons à accepter le rapport-préavis tel que voté en commission.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Permettez-moi de relayer l'intervention, la prise de position de M. Mark qui arrivera en retard. Cette intervention représente aussi l'avis du groupe PLR.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Avant tout, en toute transparence, je rappelle que je (M. Olivier Mark) préside l'association suisse des entreprises de la branche verte, JardinSuisse.

De ce fait, vous imaginez mon intérêt pour le développement des zones vertes et pour la sensibilisation de la population au sujet des végétaux en milieu urbain.

D'une manière générale, mes collègues du groupe PLR partagent mon enthousiasme à ce sujet. Nous prenons un nouveau cap réjouissant après que de nombreux espaces verts, en zone urbaine, aient été allègrement sacrifiés, durant des décennies. Qui cherche à rentabiliser chaque mètre carré, qui cherche à se simplifier la vie et à alléger le travail d'entretien... Tant dans les espaces publics que sur les parcelles privées, le végétal a trop souvent été écarté.

Les projets qui sont présentés aujourd'hui par la Municipalité présentent toutefois certaines faiblesses qu'il ne faut pas éluder.

Premièrement, s'agissant des espaces publics, on peut se demander si les structures qui se mettent en place ne doubleront pas certaines missions du service communal en charge des espaces verts.

Il ne faut, en effet, pas sous-estimer le professionnalisme nécessaire pour gérer des espaces verts en ville, si on veut en tirer le meilleur à long terme. Le végétal est vivant et parfois capricieux. Il nécessite beaucoup de soins, même pendant les vacances et à long terme. Jardiner n'est pas jouer, c'est une occupation qui peut être extrêmement gratifiante, mais exigeante sur la durée. Un démarrage progressif des différents projets, afin de pouvoir capitaliser les expériences des différents groupes, paraît judicieux. Cela permettra aussi de connaître le coût de ces opérations, qu'il faudra évidemment soutenir. Or, sans ce soutien, les projets présentés ne seront pas durables.

Par ailleurs, il ne faut peut-être pas promettre l'impossible aux citoyens en nous focalisant trop sur des activités de maraîchage dans l'hypercentre urbain. Il faudra communiquer sur les limites du projet. Nous craignons en effet que la désillusion suive rapidement l'annonce de certains objectifs, au vu des possibilités restreintes et parfois temporaires à ces endroits, alors que des parcelles plus adéquates sont disponibles à quelques encablures. N'oublions pas la dimension restreinte de notre commune par rapport à des villes comme Genève ou Lausanne.

Nous sommes par ailleurs d'avis que pour progresser vite et durablement dans le verdissement de notre ville, nos services communaux devraient montrer l'exemple en revitalisant certains espaces publics qui ont été bétonnés ces dernières décennies pour faciliter l'entretien. »

Mme Ruth Bär (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Merci à la commission pour ce rapport très complet.

Madame la conseillère municipale Gote, son service des espaces publics, M. Aubord, Mme Probst, ainsi que leur collaboratrices et collaborateurs qui ont fait un super travail, merci beaucoup.

Cela valait la peine d'attendre deux ans pour avoir la présentation d'un dossier solide, avec un projet aussi bien élaboré.

Je suis très heureuse de l'avancement du premier jardin à Tavel, qui reçoit le soutien du village de Tavel et qui inclut également les 41 personnes sur la liste d'attente des jardins familiaux.

Je suis spécialement heureuse du concept du jardin scolaire pédagogique qui est très bien accueilli par le voisinage et soutenu par l'association de maraîchage urbain. Le concept se fait par étape, pour avoir le temps d'apprendre et d'apprécier les avancements avec un premier contrat de deux ans pour le premier jardin à Tavel. Le jardin prévu à l'ancien hôpital se fera à ma connaissance par la suite en attendant le nouveau PACom. Cette parcelle peut être très utile pour quelques années et il y a un contrat qui stipule qu'elle doit être libérée dès qu'un projet de construction sera accepté.

Comme nous en avons discuté en commission et M. Aubord l'a confirmé, même si c'est limité à une utilisation de 2 ou 3 ans, cela serait déjà bénéfique.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais revenir sur les propos de M. Pilloud, j'ose espérer qu'il ne parle pas au nom de la Municipalité, parce que le fait que nous voyons que le calendrier pour développer la parcelle de l'hôpital se fait sur 30 ans, cela laisse songeur quant à l'élaboration du futur PACom. Je souhaite revenir sur le fait que lors de la précédente législature nous avons voté un crédit d'étude pour un PPA sur cette parcelle, qui n'était pas simplement basé sur des idées, ou des visions extrêmement larges.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC accueille partiellement favorablement ce projet, notamment le jardin scolaire pédagogique qui est une bonne idée. Néanmoins, nous soutiendrons l'amendement, nous pensons également que cette parcelle ne doit pas être touchée, car tout ce qui s'installe temporairement fini par durer pour toujours.

Contrairement à ce que déclare M. Pilloud le PGA est revenu à sa validité de 1972, c'est plus compliqué que ce qu'il dit en indiquant que nous ne pouvons rien faire sur cette parcelle pour les 30 ans à venir.

Une fois que le jardin sera installé, il sera très impopulaire d'annoncer qu'il faudrait peut-être l'enlever dans l'année qui suit.

Autant ne rien promettre et laisser cette parcelle intacte pour un prochain projet.

Nous vous invitons à soutenir l'amendement, comme la grande majorité du groupe UDC. Concernant le projet, pour ma part, si l'amendement ne passe pas, je m'abstiendrai et pour mon groupe il s'agira d'un vote libre en fonction de leurs avis.

M. Arnaud Grand (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je m'exprime en mon nom personnel et non en celui de mon groupe le PLR.

Dans les prochaines minutes nous allons parler du budget 2023 de la commune qui nous annonce une perte de plus de 6 millions pour l'année à venir.

Ce préavis nous propose de dépenser CHF 140'000.- pour la mise en place de 5 zones de jardins supplémentaires, alors qu'il en existe déjà de nombreuses sur la commune.

Je trouve ce projet excessivement cher par rapport au nombre de personnes qui vont en profiter. Dans le contexte actuel avec de gros investissements à venir, c'est à mon avis une fausse bonne idée, c'est pourquoi je refuserai ce préavis.

Mme Anne Saito (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite vous rendre attentifs au fait qu'il existe des associations et des organismes qui ont une longue expérience de maraîchage et je pense entre autres au centre social protestant, qui cherche aussi par exemple des jardins privés et qui encadre des

bénévoles et des réfugiés depuis de nombreuses années, dans différentes communes du canton. Les gens sont tout à fait conscients et respectueux du fait qu'il faille restituer une parcelle dans un délai, même si c'est un peu un crève-cœur. Cela se fait de manière professionnelle et avec respect. Ne sous estimons pas la capacité de s'organiser des associations qui sont susceptibles d'entrer en matière pour une zone de jardinage.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Montreux Libre sera divisé sur cette question. Pour nous il est important, et j'ai insisté lors de la réunion de la commission, que la durée contractuelle de 2 ans pour ces projets soit clairement communiquée aux organisations et personnes intéressées. Il est important que les personnes qui se lancent dans l'aventure, et le jardinage est en effet une magnifique aventure, soient conscientes qu'elles devront rendre le terrain et que la commune l'utilisera en fonction de ses besoins.

Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je me permets de m'exprimer sur l'amendement de M. Cardinaux. La municipalité vous invite à refuser l'amendement et cela pour différentes raisons. Premièrement la commune n'est pas propriétaire de suffisamment de parcelles en milieu urbain, ainsi toutes parcelles communales libres de construction à court et moyen terme, devraient pouvoir être mise à disposition.

Deuxièmement, nous proposons de faire une convention sur 2 ans (comme nous avons eu l'occasion de le préciser en commission) avec l'association qui se créerait sur la parcelle de l'ancien hôpital et qui sera renouvelable d'année en année. Cela sera, bien entendu, précisé dans l'appel à projet, car il est clair que c'est une condition indispensable pour la faisabilité et la réalisation de ce projet. Cela laisse ainsi de la souplesse pour mener à bien d'autres projets si nécessaire sur cette parcelle.

La future association, comme pour les autres projets, devra intégrer les habitant-e-s du quartier. C'est d'autant plus important aujourd'hui que les locaux de l'ancien hôpital ont été mis à disposition de l'EVAM pour l'accueil des réfugiés Ukrainiens. Cela permettra ainsi des bons échanges entre la population et les migrants, ainsi qu'une saine occupation du terrain pour tout le monde.

Amendement de M. François Cardinaux

Modifier le point 1 comme ceci :

1. d'autoriser la Municipalité à concrétiser ~~cinq~~ **quatre** projets de maraîchage urbain sur la Commune de Montreux, soit ~~trois~~ **deux** jardins communautaires, un projet « Incroyables comestibles » et un jardin scolaire pédagogique, ainsi qu'à encourager le développement du maraîchage urbain sur le domaine privé ;

VOTE l'amendement est refusé par 47 NON, 38 OUI et 2 abstentions

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je remercie Mme Irina Gote pour les précisions qu'elle a apporté sur le caractère provisoire de la parcelle de l'ex-hôpital. Mon problème c'est que cette précision devrait, à mon avis, figurer dans les conclusions du préavis, parce qu'il s'agit d'un engagement sur lequel le Conseil communal devrait se prononcer.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Cela me vient à l'esprit maintenant pour Mme Gote, vous avez parlé de migrants accueillis à l'hôpital de Belmont, mais je vous rappelle que les Ukrainiens sont des réfugiés, pas des migrants.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Quentin Talon (DA)

En conclusion, c'est par 9 oui, 1 non et 0 abstentions que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le rapport-préavis No 35/2022 de la Municipalité du 23 septembre 2022 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 140'000.- TTC au maximum pour aider au développement de cinq projets de maraîchage urbain sur le territoire de la Commune de Montreux, soit trois jardins communautaires, un projet « Incroyables comestibles » et un jardin scolaire pédagogique, ainsi qu'encourager le développement du maraîchage urbain sur le domaine privé, et réponse à la motion « Pour une augmentation de jardins familiaux et la création de plantages à Montreux » de Mme Ruth Bär, prise en considération le 3 février 2021
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à concrétiser cinq projets de maraîchage urbain sur la Commune de Montreux, soit trois jardins communautaires, un projet « Incroyables comestibles » et un jardin scolaire pédagogique, ainsi qu'à encourager le développement du maraîchage urbain sur le domaine privé ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 140'000.- TTC au maximum ;
3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement par le compte No 440.3313 sur une durée de 5 ans au maximum ;
6. de prendre acte que le présent rapport-préavis répond à la motion « Pour une augmentation de jardins familiaux et la création de plantages à Montreux » de Mme Ruth Bär, prise en considération le 3 février 2021 ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions, par 58 OUI, 24 NON et 5 abstentions.

**5.3. sur le préavis 38/2022 relatif au budget 2023 du Fonds culturel Riviera
(Rapporteur M. Pierre-André Spahn)**

M. le Président ouvre la discussion.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour ma part je voterai NON, car année après année, la participation à ce Fonds culturel Riviera ne baisse pas. Montreux en est le plus grand contribuable et quand je lis dans le rapport que Corsier a décidé d'augmenter sa part communale pour ses propres besoins, je me dis que Montreux pourrait faire pareil pour ses événements locaux et demander une baisse. Je ne demande pas grande chose, mais CHF 1 ou 2.- par habitant, ce qui serait idéal. J'en reviens toujours à la comparaison avec la CIEHL qui concerne des installations intercommunales et qui peine à décoller de ses CHF 5.- par habitant, sous prétexte pour certains que pour les petites communes c'est déjà trop, alors que pour le fonds à CHF 47.- c'est Corsier qui est une petite commune qui décide de mettre CHF 3.- de plus de son côté pour son événementiel. Je ne comprends pas très bien où nous voulons en venir. Pour ma part je voterai NON et je continuerai à demander à nos représentants qu'ils travaillent pour que la participation à ce fonds baisse de CHF 1 ou 2.- en faveur de la CIEHL.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Pierre-André Spahn (PLR)

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 38/2022 de la Municipalité du 7 octobre 2022 au Conseil communal relatif au budget 2023 du Fonds culturel Riviera

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'adopter le budget 2023 du Fonds culturel Riviera.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 81 OUI, 2 NON et 3 abstentions.

5.4. sur le préavis 39/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 140'000.- au maximum, pour le financement des travaux de la couverture des deux dômes côté sud de l'église catholique du Sacré-Cœur de Montreux (Rapporteur, M. Olivier Raduljica)

M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission a été très courte avec une durée de 7 minutes, mais j'ai quand même réussi à me tromper dans les présences, M. Murat Karakas a remplacé M. Dominik Hunziker et M. Bernard Tschopp a remplacé M. Benoît Ruchet.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Olivier Raduljica (SOC)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 39/2022 de la Municipalité du 14 octobre 2022 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 140'000.- TTC au maximum, pour le financement des travaux de la couverture des deux dômes côté sud de l'église catholique du Sacré-Cœur de Montreux
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de la couverture des deux dômes côté sud de l'église catholique du Sacré Cœur de Montreux, tels que décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 140'000.- au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement No 353.00.3312 sur une période de 30 ans au maximum ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 85 OUI, 1 NON et 1 abstention.

5.5. sur le préavis 40/2022 relatif au budget ordinaire pour l'année 2023 (Rapporteur : Mme Laurence Sierro)
--

M. le Président

Mme Laurence Sierro, présidente de la commission des finances, étant excusée ce soir, c'est M. Romain Pilloud, Vice-président de la commission, qui la remplace
Monsieur le vice-président de la commission des finances, avez-vous quelque chose à ajouter au rapport ?

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite vous donner une information, vous avez reçu cet après-midi un courriel de l'administration générale auquel était annexé une version corrigée de l'annexe 3 du rapport de la commission des finances. Cette annexe présente la pyramide des salaires, le salaire médian et moyen de la commune de Montreux. A la suite de cette correction le rapport de la COFIN doit être modifié au point 1.2 information complémentaire communiquée à la commission sur les salaires médians et moyens, comme suit : selon les chiffres au 30 septembre 2021, le salaire médian est de CHF 7'098.- et non de CHF 6'560.- et le salaire moyen est de CHF 7'932.- et non de CHF 6'824.-. Je vous remercie.

M. le Président

Je vous propose de procéder comme suit pour le débat autour de ce budget 2023 :
Premièrement se déroulera la discussion générale sur le budget et sur le rapport de la commission des finances

Deuxièmement, nous passerons en revue les chapitres les uns après les autres, comme chaque année.

Nous discuterons et voterons les amendements acceptés en commission des finances ou déposés ce soir, directement dans les chapitres concernés.

Cette manière de procéder appelle-t-elle à des remarques ou des questions ?

M. le Président ouvre la discussion générale sur le budget 2023 :

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre demande le renvoi du budget à la Municipalité. Le fait que des éléments capitaux, en lien avec le budget, soient transmis quelques heures avant le vote du budget par ce Conseil et que notre commission des finances n'ait pas pu en discuter est inacceptable. Si le budget n'est pas renvoyé, notre groupe le refusera à l'unanimité.

Mme Christine Menzi (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues,

Le budget 2023, qui nous est proposé, a été établi après deux années difficiles dues à la pandémie COVID 19. Cette période, que nous souhaitons oublier pour revenir à la normalité, a toutefois été gérée au mieux possible, dans l'urgence, sans pouvoir s'appuyer d'une expérience en la matière. Les commerçants ont pu profiter de la flexibilité et des idées innovantes de notre Municipalité.

Si nous revenons au budget 2023 ce dernier prévoit des réserves substantielles concernant les augmentations annoncées soit les matières premières, le carburant, l'électricité etc.. ainsi qu'une adaptation des salaires des employés et employés communaux. En reprenant ce dernier point, bien qu'il va sans dire que nous apprécions leur travail et le besoin du maintien du pouvoir d'achat, force est de nous pencher sur la réalité de tout un chacun. Quel citoyen travaillant dans le domaine privé comme employé ou indépendant peut se garantir d'avantage d'un travail stable, sans une trop grande crainte de perte d'emploi que le personnel de notre Commune. Nous sommes tout à fait conscients que tout travail mérite salaire et qu'en fin d'année une augmentation est motivante, seulement nous ne devons pas oublier que la plupart de nos concitoyens du secteur privé ne reçoivent pas une augmentation de salaire allant de 3% à 6%, si l'on rajoute la part des paliers selon l'évaluation de fin d'année.

Après longue discussion, le groupe UDC ne peut se déclarer favorable et en accord à la proposition du budget actuel. En effet, notre groupe ne remarque pas la volonté d'une économie particulière qui pourra éviter une augmentation des impôts pour les citoyennes et citoyens de notre Commune dans les prochaines années. N'oublions pas que l'augmentation touchera chaque citoyenne et citoyen payant des impôts. Nous aurions souhaité voir des montants plus en cohésion avec la réalité que vit chaque jour la classe moyenne et les familles.

En effet, il faudra apprendre à diminuer et mieux cibler les dépenses. Prévoir des réserves pour la rénovation de nos anciens bâtiments, vitrage, isolation, afin d'y économiser de l'énergie en chauffage, électricité etc ...

Certains penseront qu'il s'agit d'une décision politique de ne pouvoir être en accord avec le budget, mais je pense qu'il en va de la réalité pure et dure d'un exercice comptable. Nous ne pouvons travailler avec une marge d'autofinancement de CHF 351'934 sans réfléchir à la possibilité d'économiser et augmenter cette marge. Nous ne pouvons compter sur des encaissements extraordinaires de successions et dons qui ne sont qu'aléatoires et où notre Commune a été gâtée jusqu'à ce jour.

Je profite encore de ma prise de parole pour remercier chaque membre de la COFIN et particulièrement notre Syndic, pour le respect et l'écoute lors des séances de commission. Un merci tout particulier à notre Présidente à qui je souhaite un prompt rétablissement.

M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Bien sûr, ce budget est spécial. C'est un budget de temps de crise, déficitaire et avec une marge d'autofinancement serrée. Il y a même des rentrées exceptionnelles. Mais ces éléments sont conjoncturels et non structurels. Il faut même relativiser cette prévision de déficit en la comparant avec celles des communes de tailles semblables qui arrivent à des résultats plus négatifs que le nôtre.

Le point très positif est que nous arrivons à rétablir la progression salariale pour les employés communaux. Nous nous félicitons de ce retour au statut d'avant le COVID et de pouvoir soutenir cette adaptation relative aux coûts de la vie avec cette augmentation de 3%. Merci pour votre attention

M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite recentrer le débat par rapport à cette demande de renvoi en commission et souligner que le document qui nous a été transmis n'est pas critique. Nous ne pouvons pas conclure de ce document que les employés communaux sont beaucoup ou peu payé, ce n'est pas une question d'opinion politique, mais une question statistique.

Ce document fournit certaines informations, mais je ne vois pas comment elles pourraient permettre aux membres de la COFIN de juger le budget.

Pour être clair, ce que nous pouvons extraire comme information de ce tableau est intéressant pour la culture générale, mais il n'y a rien qui permet de prendre des décisions directes sur le budget.

M. Claude-Pascal Gay (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En raison des contraintes administratives liées au traitement de mes deux amendements, je ne les redépose pas.

Concernant la déclaration de mon préopinant et l'utilisation du tableau qui nous a été remis, il faut savoir que ce tableau est, cette fois-ci, en cohérence avec les données

que nous recevons de l'office fédéral de la statistique. Ce qui veut dire qu'avec ce tableau nous pouvons comparer le niveau de salaire des employés communaux, avec le reste de la population Suisse. Ce qui n'était pas le cas avec le précédent document qui nous avait été remis en commission des finances.

M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je reprécise, ce document ne permet pas de comparer les salaires de la commune par rapport aux salaires médians suisse et je vais vous expliquer pourquoi. Dès le moment où nous estimons qu'un chef de service sera sûrement plus payé qu'un aide jardinier, ces documents ne permettent pas de comparer cela. La commune n'est pas un échantillon représentatif de la population Suisse. Par exemple dans l'entreprise pour laquelle je travaille, le salaire médian se trouve à plus de CHF 100'000.- et pourtant c'est une entreprise qui paie peu, qui a du mal à engager car elle offre d'autres compensations. Il s'agit de beaucoup d'employés qualifiés et le salaire médian est très haut. Ce document ne permet pas de comparer, car la commune a peut-être plus d'employés qualifiés que la moyenne des entreprises suisses. Je le dis, il ne s'agit pas d'opinion politique, mais ce document ne permet pas de comparer si les employés communaux sont bien ou mal payés, par rapport à la moyenne Suisse.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Dans son communiqué de presse du 11 novembre 2022, la Municipalité a considéré que l'équivalence des déficits entre les budgets 2022 et 2023 constituait un équilibre. C'est une manière bien surprenante de voir les choses ! Elle aurait pu encore compléter son communiqué en utilisant l'expression en vogue du moment : « pas de soucis » !

Au niveau du budget 2023, le groupe PLR ne reprendra pas cette expression et lui préférera plutôt l'expression bien romande « ça fait souci ».

Le budget 2023 fait clairement souci.

Bien que cela soit une raison suffisante pour refuser de voter ce soir le budget, nous ne reviendrons pas sur le fait que certains éléments décisifs présentés à la COFIN, par exemple les données sur les salaires, comportaient des erreurs.

Je me permets de compléter le message que M. le Vice-Président Romain Pilloud a lu et qui provient de la Présidente de la COFIN, Mme Laurence Sierro.

M. Pilloud a oublié de dire la dernière phrase qui est :

En 2019, le salaire moyen s'élevait à CHF 7'252 et non à CHF 6'944.-. Le salaire moyen est donc en hausse entre 2019 et 2021.

En revanche, le groupe PLR souligne en particulier les points suivants :

1. Le premier point qui fait souci, le plus évident et le plus général, est que notre commune vit au-dessus de ses moyens. En clair, on dépense plus que ce que l'on gagne. Pour rappel, 75% des membres de ce conseil ont voté le 12 octobre 2022 pour un maintien du coefficient communal pour les années 2023 à 2025. Cette stabilité réjouissante de trois ans assurée pour les montreusiennes et montreusiens implique bien évidemment qu'il faut être prudent et limiter au maximum les charges. Le budget 2023 proposé ne semble pas emprunter ce chemin là et le préavis exposé souffre d'un manque flagrant de pistes d'économie.
2. Le second point qui fait souci est la dégringolade de la marge d'autofinancement, qui fond encore plus vite que nos glaciers. Cela induira inévitablement un recours

à l'emprunt dans une période qui n'y est plus propice en raison de taux d'intérêts redevenus positifs et risquant même de prendre l'ascenseur.

3. Le troisième point qui fait souci concerne l'envolée des charges liées aux autorités et au personnel, qui représentent près de 30% des charges du budget. Le graphe de la page 4 du préavis est suffisamment éloquent pour constater visuellement que quelque chose ne joue pas.

Comme relevé en commission, la masse salariale a augmenté de 12% entre les comptes 2021 et le budget 2023 sans véritable augmentation des prestations. Certes comparaison n'est pas raison, mais relevons tout de même qu'aucune entreprise du secteur privé ne pourrait se payer le luxe d'une augmentation à deux chiffres de sa masse salariale en si peu de temps. Peut-être que les contribuables montreusiens, ceux qui paient des impôts, seraient surpris de constater qu'en deux années de crise où il faudrait plutôt se serrer la ceinture, la masse salariale de notre commune augmente de 12%.

Bien sûr, le groupe PLR est unanime à reconnaître qu'en période d'inflation, les salaires doivent être adaptés à la hausse, et les hausses évoquées dans le rapport de la COFIN, même à leur seuil inférieur, sont tout de même significatives.

Mais c'est avant tout sur les plus bas salaires que la plus forte hausse doit avoir lieu. Notre règlement sur le statut du personnel communal montre peut-être ses limites, mais l'on devrait se demander s'il est normal qu'un chef de service qui touche près de 14'000 CHF/mois soit augmenté du même pourcentage qu'un concierge ou qu'un ouvrier, dont les salaires dépassent péniblement les 4'000 CHF par mois ?

Et que dire des Municipaux, dont le salaire est supérieur à celui des chefs de service et dont le traitement est identique à tous les autres employés communaux ?

Est-il par exemple normal que nos Municipaux aient le droit à une hausse de salaire qui représente sur une année plus que le salaire mensuel d'une employée de nettoyage à un an de la retraite ?

Evidemment que ce n'est pas normal, pourtant, c'est bien ce qui se dessine en acceptant ce préavis du budget, qui n'explicite aucune différenciation de traitement entre les hauts salaires et les bas salaires. Sauf erreur de ma part et les députés présents dans la salle pourront le confirmer, le Grand Conseil a accepté ce matin une indexation plus élevée pour les plus bas salaires. Ce que le canton peut faire, une commune doit aussi pouvoir le faire.

4. Le dernier point qui fait souci, et non des moindres, est relatif à la prise en compte très optimiste de recettes ponctuelles absolument non garanties correspondant au montant prévu pour l'impôt sur les successions et donations. Le résultat de l'exercice 2021 était exceptionnel, il faut le rappeler.

Dans son rapport, la COFIN a émis unanimement le vœu que le montant calculé pour les succession et donations se fasse sur la médiane des 10 dernières années, et non sur la moyenne des 5 dernières comme c'est le cas pour le budget 2023. Si on avait appliqué ce système au budget 2023, il en résulterait une perte supplémentaire pour notre commune d'approximativement 2.5 MCHF, portant le déficit à plus de 9 MCHF, ce qui vous en conviendrez certainement, dépasse largement le cadre du raisonnable.

En finalité et compte tenu de ce qui précède, le groupe PLR estime que la commune ne peut tout simplement pas se permettre un budget tel que celui proposé et une grande majorité du groupe PLR le refusera.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Après avoir entendu mes préopinants, avant de voter le renvoi, je demande une suspension de séance de 3 minutes afin de pouvoir discuter avec les Présidents de groupe qui seraient éventuellement favorables et pour pouvoir prendre notre décision.

M. le Président indique que la suspension se fera à la fin de la liste des conseillers ayant demandé la parole.

Mme Anne Saito (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
En tant que membre de la COFIN j'ai essayé d'écouter attentivement tout un chacun ce soir et je garde un grand malaise, j'ai le sentiment que nous ne sommes pas prêts pour prendre une décision. D'autant plus que nous avons reçu assez tardivement par mail, une correction par rapport aux salaires.

Maintenant je souhaite savoir quelles sont les options qui s'offrent à nous, afin de ne pas bloquer la conduite des finances communales pour 2023 et quelles seront les conséquences des différentes décisions que nous pourrions prendre.

Si j'ai bien compris nous pouvons accepter le budget, le renvoyer à la Municipalité ou à la COFIN et je ne sais pas s'il y a aussi l'option de pouvoir le traiter lors de la séance du Conseil de février 2023.

Je ne sais pas si nous sommes tous conscients des conséquences de ces diverses options et je voudrais bien savoir ce qu'il en est.

M. le Président

Je vais vous répondre très simplement sur l'aspect technique, il y a effectivement plusieurs possibilités, les deux premières qui sont en règle générale les plus naturelles, c'est d'accepter ou de refuser l'objet qui vous est soumis.

Vous pouvez aussi décider d'un ajournement, cela n'a pas été proposé jusqu'à présent, cela renverrait cet objet à la séance du mois de février.

Vous pouvez aussi demander un renvoi en Municipalité, ce qui a été fait par Mme Lauber Fürst. Si cette demande de renvoi est acceptée, la Municipalité reviendra devant le Conseil communal avec un nouveau préavis de budget 2023, mais force est de constater que cela ne se fera pas avant les fêtes de fin d'année, donc certainement lors de la séance du 1^{er} février 2023.

Je crois que j'ai fait le tour des opportunités techniques qui nous sont offertes et je cède volontiers la parole à M. Haldi.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite juste revenir sur les déclarations des membres de la COFIN en plénum ce soir, car cela prouve que la COFIN a des divergences de vue et d'opinion quant à ce tableau récapitulatif des salaires des collaborateurs communaux, ce qui justifie le renvoi que Montreux Libre a proposé ce soir.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je prends la parole en tant que vice-président de la commission pour vous informer de quelques éléments.

Tout d'abord vous l'avez peut-être lu dans le rapport, mais les débats en commission ont été vifs et riches, mais avec surtout des discussions qui vont dans une seule et même direction, avec 7 OUI, 1 NON et 2 abstentions. La commission a souhaité, ce

que je peux considérer comme l'élément le plus important, disposer d'un budget permettant à la commune de fonctionner, de verser des subventions aux institutions culturelles, sportives, de continuer à proposer les mêmes prestations à la population, mais aussi à faire vivre les PME mandatées par la commune.

Bien sûr qu'il y a eu des désaccords en commission, vous les avez évoqués ce soir, nous les évoquerons encore dans nos discussions si l'occasion nous est présentée, mais il reste que la commission vous propose, très largement, d'approuver le budget tel qu'elle l'a amendé.

Que reste-il à ce Conseil communal s'il ne fait pas confiance au travail de la COFIN, nous avons des désaccords comme je l'ai dit, mais l'intérêt général est resté le plus important au moment du vote et c'est toujours l'idée du compromis qui a mené nos discussions. Refuser ou renvoyer à la Municipalité ce budget aura des conséquences négatives, mettra la commune à mal, de même que la confiance et le compromis entre les partis politiques et entre les membres de la COFIN. Sans parler, évidemment, des conséquences évoquées en COFIN et ici dans notre discussion sur le personnel communal qui verrait effectivement son salaire réel baisser, ceci est un fait pas une opinion. Quand nous avons 3% d'augmentation du coût de la vie, sans compter l'augmentation de certaines autres charges telles que les primes LAMAL ou les augmentations de charges liées à l'électricité, et bien effectivement il y a une baisse du salaire réel.

Puisque que M. Müller a, en quelque sorte, souhaité vérifier les votes du Grand Conseil en matière d'indexation salariale, je vous informe que le Grand Conseil n'a pas eu l'opportunité de voter sur les indexations salariales. Il s'agissait d'une décision du Conseil d'Etat, qui a, par contre, une conséquence, les lieux de travail seront en grève lundi. Pensez ce que vous voulez de cette information.

Je vous demande chères et chers collègues de faire confiance à la proposition de la COFIN, de continuer nos débats de manière sereine, de ne pas renvoyer le travail effectué par la COFIN et la Municipalité aux calendes grecs et que nous puissions débattre des différents amendements, pour ceux qui seraient éventuellement redéposés ou d'éventuels nouveaux amendements qui pourraient être déposés ce soir. Je pense que si nous allons dans cette direction nous serons capables de trouver un compromis pour le bien de notre population.

M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite revenir sur le point de l'augmentation des salaires du personnel communal. Il faut bien voir que ce n'est qu'une simple vue de l'esprit. Entre 1960 et maintenant il y a eu plus de 300% d'inflation, cela veut dire qu'à l'époque quelqu'un qui gagnait CHF 1'000.- par mois pouvait tout à fait vivre décemment. Si cette personne était payée maintenant avec CHF 1'100.- elle ne dirait pas qu'il s'agit d'un salaire décent. Pour arriver à savoir ce qu'est un salaire décent, il faut regarder l'inflation pour connaître la capacité des gens à vivre, à se loger, à acheter, etc. A la commune cela fait 5 ans qu'il n'y a pas eu de revalorisation salariale justement par rapport à l'IPC. Pendant ce laps de temps, l'IPC a pris plus de 4,5% et les salaires moyens en Suisse ont aussi pris plus de 4,5% et là, la commune propose 3%, donc elle baisse le salaire du personnel communal par ce budget, c'est juste qu'elle le baisse un peu moins que ce que propose certaines personnes.

C'est une baisse, mais nous sommes en train de discuter du montant de la baisse et c'est moins que les employés du secteur privé sur ces 5 dernières années. Je le répète c'est l'office fédéral de la statistique, ce n'est pas moi qui l'invente.

M. Cédric Blanc (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite d'abord répondre à M. Pilloud, je m'étonne de la teneur de vos propos en votre qualité de vice-président de la COFIN, j'aimerais aussi lui dire que la COFIN a toute notre confiance pour étudier le préavis qui nous est proposé sur le budget, mais que nous ne sommes pas tenus de la suivre dans ses votes. J'aimerais également lui répondre que la présentation du budget 2023 m'incite à plusieurs commentaires.

Globalement, le budget est un outil qui permet d'assurer la maîtrise des finances communales par l'anticipation et la planification des engagements financiers à prévoir pour la prochaine année civile.

Cela ne vous a pas échappé, à la lecture des réponses de la Municipalité concernant mon interpellation sur le projet immobilier des Grands Prés, qui sera traitée plus avant dans cette séance, nous pouvons aisément faire le constat d'une situation financière communale précaire et sous tension. Notre Commune n'a visiblement pas les moyens de ses ambitions actuelles.

Il est urgent d'engager ensemble une véritable politique d'économie dans la perspective de la prochaine décennie. Sans forcément péjorer certains acquis ni certains statuts. En recherchant la mutualisation de ressources lors de départs à la retraite et en limitant certains investissements, en faisant preuve de prudence dans certains postes de charges, des solutions peuvent être trouvées dans la durée. L'élaboration fine d'un budget se réalise dès le début de l'année civile pour la prochaine et dans chaque service. En le construisant mois après mois, il s'inscrit comme un outil stratégique et permet d'affiner les priorités souhaitées dans chaque domaine d'exploitation.

Le budget devient ainsi un instrument qui permet aussi à notre conseil et à sa commission des finances d'apprécier la stratégie de notre Municipalité afin d'atteindre une maîtrise financière de notre ménage communal à court et moyen terme et de reconnaître la nécessité de certains engagements financiers en fonction de nos moyens.

Or pour l'exercice 2023, démonstration faite notamment des risques liés à l'abandon potentiel du projet immobilier des Grands Prés, en regard de la fragilité des rentrées liées à l'impôt sur les successions et face à l'incertitude des coûts énergétiques et des matières premières, quels sont les indicateurs visibles des mesures d'économie envisagées dans le budget communal qui nous est présenté aujourd'hui ? Comment véritablement s'assurer que les charges à venir ne se reportent pas directement sur les contribuables par une augmentation du point d'impôt compensant les pertes alors même que nous venons de le figer pour trois exercices budgétaires consécutifs ?

En l'état, face à la situation financière alarmante de notre commune et dans le but de nous permettre de nous projeter avec une plus grande garantie de prudence sur les dépenses et investissements futurs de notre commune, je me vois contraint sans gaieté de cœur de refuser le budget tel que présenté.

M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Refuser le budget à cause d'une erreur, d'un manque d'information ou parce que la commune va faire une indexation linéaire sur tous les salaires qu'ils soient grands ou petits. Personne n'est dupe, le PLR, l'UDC et ML tentent de masquer leur attaque contre les 3% d'indexation. Des amendements en ce sens avaient été déposés par le PLR en commission mais cela est moins dangereux politiquement d'attaquer sur un soi-disant manque d'information.

Ce qui est proposé dans le budget, ce n'est ni un cadeau ni une baisse, mais bien un ajustement pour couvrir juste les 3% de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

Je vois d'ailleurs des employés communaux au fond de cette salle et je peux presque sentir leur colère. Les crises et les efforts consentis s'enchaînent et on leur refuserait une indexation partielle ? Je le répète, personne n'est dupe

Mme Géraldine Torchio (Vert-e-s)

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je m'étonne que les partis de droite, traditionnellement sensibilisés à l'intérêt économique des petites et moyennes entreprises montreuusiennes, proposent de renvoyer ou de refuser le budget. En effet, cela impliquerait forcément une diminution voire une disparition des collaborations entre la Commune et les nombreuses petites et moyennes entreprises locales. Je pense aux artisans principalement. Ceux-là même dont j'ai compris, grâce à mes collègues de droite, qu'ils souffraient déjà de l'annulation du PGA. Est-ce vraiment le moment de risquer l'annulation de nombreux contrats alors que notre tissu économique est déjà fragilisé ? N'oublions pas que le budget de notre ville ne concerne pas seulement nos employés communaux, notre budget concerne l'intégralité du fonctionnement de notre commune.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais revenir sur les déclarations de M. Pilloud, je suis scandalisé que celui-ci utilise sa position de vice-président de la COFIN pour faire de la propagande politique et soutenir son exécutif au sein de ce Conseil.

M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je crois que nous sommes partis sur une fausse route. Tout d'abord je ne peux pas accepter d'entendre M. Pilloud tronquer ce qui a été dit aujourd'hui au grand Conseil puisque nous étions dans la même séance avec le Syndic de Montreux. Trois conseillères d'état ont expliqué et ce que vous dites n'est pas tout à fait juste, je ne reviendrais pas sur le sujet, mais en bon français c'est dégueulasse.

Ce que je peux dire c'est que nous sentons bien que la COFIN se doit de se réunir, pas seulement sur un tableau, mais sur des éléments concrets et qu'elle se doit de venir avec un budget qui ne soit pas une catastrophe pour Montreux demain.

Les collaborateurs de la commune méritent qu'on les aide, OUI, mais il faut que cela soit dans une limite tolérable, comme nous l'avons fait par exemple au niveau du canton. Merci.

M. Lionel Moyard (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite revenir sur le point du renvoi, je tiens à souligner que c'est regrettable qu'il y ait eu une erreur dans les chiffres qui nous ont été communiqués de la part de la Municipalité. Je souhaite aussi souligner que lorsque ces chiffres nous ont été présentés en COFIN nous avons été surpris, ce n'est pas pour rien que la Municipalité a effectué une re-vérification. Au final il s'agit que de chiffres qui n'ont pas d'importance pour l'analyse du budget 2023 en soit.

Je ne vois pas la nécessité de renvoyer le budget à la Municipalité pour des chiffres qui ne nous auraient pas été communiqués, si nous ne les avons pas demandés.

Je ne vois pas non plus la nécessité de la demande de renvoi en COFIN, car je ne pense pas que cela changerait les débats qui ont eu lieu. C'est pour moi une erreur

qui doit être relevée, je suis heureux que ce soit le cas, mais je ne pense pas qu'il s'agit d'un point essentiel de nos discussions, il s'agit d'un chiffre dans une vingtaine d'annexes qui nous ont été fournies. Je remercie la Municipalité pour tout le travail qu'elle fait, car elle doit nous fournir des annexes rapidement et malheureusement parfois il y a des erreurs.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permets de vous lire une demande que la Présidente de la COFIN, Mme Laurence Sierro, a adressé à la Municipalité et au Syndic.

M. le Président

Mme Lauber Fürst vous êtes sûre que ces éléments peuvent être transmis à l'entier du Conseil communal ?

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Il s'agit d'un extrait d'un mail sur lequel les membres de la COFIN étaient également copiés. Nous avons compris que la Présidente estime qu'il est regrettable que la COFIN n'ait pas reçu des informations correctes sur la pyramide des salaires, pour ses travaux et les discussions qui s'en sont suivies. Ces documents corrigés sont maintenant disponibles. Nous considérons qu'il est justifié que la COFIN discute et délibère de ces documents. C'est sur cette base que Montreux Libre demande le renvoi. La Municipalité a été informée de cette demande, et elle n'est pas entrée en matière, ce qui est regrettable. C'est pourquoi je réitère que c'est également dans l'intérêt de la Municipalité de donner l'occasion à la COFIN de discuter, de délibérer de l'ensemble des documents qui, il semble, sont maintenant corrects.

M. le Président

Merci Mme Lauber Fürst, vous avez mentionné cette fois une demande de renvoi à la COFIN et la première fois une demande de renvoi à la Municipalité, merci de clarifier votre demande.

Mme Lauber Fürst confirme sa demande de renvoi à la Municipalité.

Mme Sandra Genier, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je serais brève, mais je souhaite vous apporter une précision en lien avec l'annexe 3. Nous ne parlons pas d'un rectificatif, nous parlons d'une nouvelle version, pourquoi ? Parce que les premiers chiffres qui ont été donnés se fondaient sur des critères de calcul qui étaient les mêmes que ceux qui avaient été utilisés en 2019. Nous voulions en effet que vous puissiez disposer de chiffres qui soient comparables.

Lorsque la COFIN nous a effectivement demandé de tenir compte de critères différents, nous avons ré-établis ces calculs. Cela a pris du temps. Je vous rappelle que nous avons des logiciels qui ne nous permettent pas en l'état de réunir ces données de manière aisée. Nous travaillons généralement avec des tableaux excel et des formules de calcul. Les critères demandés, nous les avons reproduits pour 2019 et pour 2022, afin d'avoir des chiffres comparables. Il s'agit d'une nouvelle version. Cela ne veut pas dire qu'il y a eu une erreur dans les premiers chiffres transmis.

La parole n'est plus demandée, M. le Président suspend la séance 3 minutes.

M. le Président ouvre la discussion sur la demande de renvoi à la Municipalité.

M. Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Depuis plus de 40 ans que je siége au sein de ce Conseil, j'ai souvent dû avaler des couleuvres pour accepter un budget. Un budget ne nous convient pas toujours, mais ce qui me paraît le plus important c'est quand même cette notion de responsabilité que nous devons avoir.

Ce que je constate ce soir c'est finalement que ces discussions sur le budget, sont un peu dans le prolongement de la qualité des échanges que nous avons eu depuis 6 à 8 mois et qui tiennent à différents facteurs et aux tensions qui peuvent exister entre les groupes politiques. Cela peut aussi résulter du fait que trois groupes politiques ne sont pas représentés à la Municipalité. Nous avons une relation avec la Municipalité qui change beaucoup selon les informations que nous pouvons avoir, non pas seulement sur un budget qui nous a été présenté il y a un mois, mais tout au long de l'année sur les circonstances dans lesquelles s'effectue cette politique communale.

Je suis très affecté d'entendre ces propos ce soir, car effectivement il est toujours difficile d'évaluer la part de vérité, la part de sincérité qu'il y a dans les propos qui sont tenus dans une telle enceinte.

M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai remarqué durant cette pause, que l'un des plus gros problèmes c'est cette augmentation de 3% du salaire des employés de la commune.

Ce que j'ai beaucoup entendu c'est « moi je n'ai pas, donc les autres ne doivent pas avoir » je trouve cela assez fou de se dire qu'actuellement la commune veut faire un effort pour payer correctement ses employés et que certains disent, que comme eux ne sont pas augmentés, il n'y a pas de raison que les autres le soient.

Soyons ouvert en montrant l'exemple que nous pouvons faire autrement.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite tout d'abord donner une information par rapport aux différentes options que certains ont évoqué, concernant le renvoi en commission, le renvoi en Municipalité ou si le budget est refusé.

Dans les trois cas nous commencerons l'année sans budget.

Il doit être adopté avant le 15 décembre, c'est ce qui est prévu par le règlement sur la comptabilité des communes, ce règlement à l'article 9, amène la précision suivante,

«Art. 9

¹ *Le vote sur le budget intervient avant le 15 décembre.*

² *Si le budget n'est pas adopté avant le début de l'exercice, la municipalité ne peut engager que les dépenses indispensables à la bonne marche de l'administration. »*

Que faut-il entendre par « dépenses indispensables », peut-être que c'est là qu'est toute la question. Peut-être que c'est le moment pour chacun d'entre vous de prendre en considération ce que la commune fait d'indispensable pour vous.

Est-ce que le fleurissement des quais est indispensable ? Est-ce que les remontées mécaniques dans les hauts de la commune sont indispensables ? Est-ce que les CHF 300.- que nous donnons à ceux qui prennent un abonnement annuel sont indispensables ? Nous pourrions multiplier les exemples, mais je ne veux pas aller trop loin dans ce sens-là, parce que nous ne pouvons pas, ce soir, faire la somme de tout ce que nous pourrions exclure de ce terme « indispensable ».

Je rejoins les propos de Mme Genier, en commission nous avons eu des discussions méthodologiques sur ces chiffres, certains les considéraient comme étant pertinents et lourds de poids pour prendre une décision, surtout par rapport à l'indexation du personnel. D'autres, qui l'ont fait dans ce plénum aussi, attiraient l'attention sur les limites méthodologiques de l'utilisation des chiffres dans ce sens-là.

Je suis un peu surpris de la réaction qu'il y a eu de la part de la Présidente, puisque ses propos ont été rapportés. J'ai eu un entretien avec elle, parce qu'en commission, nous avons discuté de ces chiffres et certains avaient dit qu'ils aimeraient d'autres critères, d'autres calculs. Nous avons respecté cette volonté, nous sommes venus avec ces chiffres et maintenant vous les utilisez comme prétexte pour faire en sorte que nous n'ayons pas de budget au début de l'année prochaine. Une telle crise politique ne profite à personne et c'est pour cela que je vous invite à faire le débat budgétaire et à accepter le budget. Nous avons toutes et tous ici envie que la commune aille de l'avant et puisse réaliser des projets, car ces derniers seraient aussi bloqués en fonction du vote que vous ferez. Si nous voulons pouvoir aller de l'avant, il nous faut un budget.

Je crois que cette question est suffisamment importante pour que l'on ne fasse pas tout ce que vous dite dans la précipitation. C'est ce que la Municipalité vous proposait dans son développement, dans son préavis sur le budget. Toutes les considérations, toute l'inquiétude que vous exprimez sur la situation financière de la commune, ce sont des propos qui se trouvent dans notre préavis.

Ce que nous disons, c'est que nous allons travailler pour le budget 2024 afin d'essayer de comprendre où sont les problèmes structurels. Nous ne voulons pas le faire dans la précipitation, cette situation ne date pas d'aujourd'hui, elle s'est installée sur plusieurs années. La volonté de la Municipalité, c'est de corriger cela petit à petit en ayant une réflexion structurelle, mais pour cela il faut du temps. Nous l'avons dit aux membres de la commission, nous l'avons dit dans notre préavis, c'est pour 2024 que nous prévoyons de faire cette réflexion.

Empêcher que la commune ait un budget au début de l'année, cela ne va rien résoudre. Je crois que nous avons meilleur temps d'avoir un dialogue, comme en commission. C'est pour cela que je suis surpris de la position actuelle, car je ne reconnais pas les travaux de la commission. Je vous invite à maintenir ce que vous avez dit, à le garder pour les discussions qui auront lieu lors du budget 2024, en vous inscrivant dans la durée pour que nous nous sortions de cette situation. Je pense que c'est la seule position constructive.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis un peu surpris de la prise de parole de notre Syndic, je comprends les difficultés qui seraient inhérentes à un refus du budget, mais vous ne pouvez pas prendre en otage tout un Conseil communal, en disant que si nous refusons le budget il y aura des difficultés.

Il y aura des difficultés, mais jusqu'à preuve du contraire nous pratiquons la séparation des pouvoirs, il y a un budget qui est voté, qui montre un gros déficit et si nous tenons compte des rentrées exceptionnelles nous sommes plutôt vers 9 millions. Nous pensons, pour les raisons évoquées précédemment, que ce n'est pas acceptable et que c'est notre droit de conseiller communal, de pouvoir délibérant, d'avoir un avis différent de celui de la Municipalité.

Il me semble aussi qu'en cas de refus évidemment au début de l'année les choses seraient un peu plus difficiles, mais c'est déjà arrivé dans d'autres communes et par le passé à Montreux, et il y avait visiblement une marge de manœuvre qui existe pour des dépenses jugées indispensables à la bonne marche des affaires. Je crois qu'il y a

même une règle sur un pourcentage de budget qui peut être alloué. S'il faut revoir le budget en tenant compte des différents avis exprimés ce soir et se réunir en février pour avoir un budget plus solide, il me semble que c'est dans l'intérêt de tout le monde.

M. Claude Pascal Gay (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Par rapport à la déclaration de M. le Syndic et en particulier concernant nos travaux au sujet des salaires, nous avons, dès la deuxième séance de commission, remis en doute la qualité des données qui nous ont été transmises.

Il nous a été dit que ces données étaient justes et il a fallu que nous reprenions d'anciennes données, collectées lors du budget 2021, pour démontrer enfin que celles transmises à la commission des finances étaient erronées. C'est à ce moment-là que le document a été retransmis une nouvelle fois à la commission des finances. Je ne peux que regretter cette manière de faire, car très franchement, il y avait une bonne entente et une bonne coopération au sein de la commission, mais nos dires ont été mis de côté sans être pris en compte. Les chiffres, ils sont justes ou ils sont faux, ceux qui nous ont été transmis sont tout simplement faux, parce que pris en compte sur des données qui ne sont pas correctes ou tout simplement pas comparables, comme je l'ai relaté tout à l'heure. Ces chiffres nous devons pouvoir les comparer avec les données de l'office fédéral de la statistique, ce qui n'était pas le cas sur la base des premières données transmises.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC votera à l'unanimité le renvoi à la Municipalité. Je reviens sur les propos de notre Syndic, je veux bien comprendre que la situation qui est la nôtre n'est pas venue d'un coup et s'est installée progressivement, mais par contre une partie de la Municipalité n'est pas non plus venue d'un seul coup et est là depuis un moment déjà. Quand nous avons un mur qui s'approche et que c'est au pied du mur que nous nous rendons compte qu'il y a un mur, ce n'est pas au Conseil communal d'en payer les conséquences.

Là nous vous renvoyons le budget en Municipalité, vous avez une chance de faire mieux, saisissez-là !

M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Encore une fois refuser le budget à cause d'une erreur ou d'un manque d'information, quelle sera votre raison l'année prochaine ?

Je vous demande de mesurer l'impact de votre décision pour un manque d'information et je vous demande d'être responsables !

En effet, dans le budget, nous sommes les garants de l'ensemble des services. Comme l'a rappelé notre Syndic ce sont bien uniquement les tâches essentielles qui seront assurées en début d'année si nous refusons ou repoussons le budget.

La situation financière actuelle dont vous vous plaigniez est un héritage de votre majorité. La situation financière ne date pas d'hier et n'est pas de la responsabilité de la crise du COVID. Il faut maintenant laisser le temps à la Municipalité de travailler pour le budget 2024. Merci pour votre attention.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Concernant les documents, nous vous avons dit en commission que nous reviendrions vous transmettre les chiffres sur la base de vos demandes de changement.

Nous avons fait ce que vous nous avez demandé, c'est arrivé après la commission, il y a eu un débat sur ces chiffres et nous avons modifié le document suite à votre demande.

C'est pour cela que je vous dis que je suis un peu étonné par cette réaction. Je peux comprendre que vous ayez un autre point de vue, car vous pensez que ces chiffres sont extrêmement importants pour décider si, OUI ou NON, il faut indexer ou pas le personnel communal. Comme vous estimez que le personnel communal gagne trop et que vous vous basez sur ces chiffres-là, c'est pour cela que vous ne voulez pas que nous indexions (c'était votre position en commission), car vous estimez qu'ils sont importants. D'autres ont un autre point de vue sur l'importance de ces chiffres. Mais en tout cas nous vous avons toujours dit que si vous demandiez une autre base pour le calcul, nous reviendrions et c'est ce que nous avons fait.

Je n'ai pas eu tous les échanges de mail, car je n'étais pas toujours mis en copie, mais visiblement nous avons fait ce que vous nous avez demandé.

Concernant les termes de M. Müller qui parle de « prise en otage », ce sont des termes forts, ce sont des termes que je pense un peu, voir beaucoup trop forts, il faut mesurer ses propos. A aucun moment je ne vous ai pris en otage, la seule chose que j'ai faite, c'est attirer votre attention sur ce qui figure dans le règlement sur la comptabilité des communes.

J'ai attiré votre attention sur le terme « indispensable » qui est sujet à interprétation. Je pense qu'il y a autant d'interprétations, qu'il y a de personnes dans cette salle. C'est là que se trouve le danger, je n'ai fait qu'attirer votre attention sur un risque, je vous préviens et après chacun prend ses responsabilités.

En ce qui me concerne, j'espère que vous jouerez la prudence, que vous accepterez le point de vue de la Municipalité qui est de dire « OUI nous avons entendu vos préoccupations » puisqu'elles se trouvent dans le préavis, mais il faut du temps pour travailler sur ce sujet afin de ne pas faire trop de dégâts.

J'ai attiré votre attention sur les conséquences qu'il pourrait y avoir. Je vous remercie d'accepter le budget ce soir, afin que nous ayons un budget pour commencer l'année sereinement et que nous puissions ensuite faire le travail que vous avez tous demandé.

M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je le répète, la statistique c'est très compliqué, nous ne pouvons pas comparer des échantillons qui ont des co-variables différentes. Les chiffres que nous avons avant et ceux que nous avons maintenant ne sont pas plus comparables à la médiane ou à la moyenne suisse. Il est faux de dire que maintenant nous avons de nouveaux chiffres qui nous permettraient de réfléchir différemment.

Par contre nous avons eu d'autres indices pour évaluer le salaire des employés communaux et il nous a été confirmé qu'il était de plus en plus compliqué d'engager des employés communaux qualifiés et que pour certains postes nous ne pouvions même plus demander les expériences nécessaires parce que les salaires ne sont pas assez hauts. Il y a également d'autres données, cela fait des années que les employés communaux sont sous une très grande pression, que pour des économies budgétaires, tous les services sont à la limite de l'implosion, pour preuve le taux d'absentéisme gigantesque à la commune. Les employés communaux tombent

malades parce qu'ils ont une charge de travail gigantesque. Maintenant venir encore diminuer leur salaire, car c'est de cela qu'il s'agit si nous ne suivons pas le prix d'indice à la consommation, je trouve cela hallucinant.

M. Claude Pascal Gay (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite revenir sur un commentaire concernant l'héritage du passé. J'aimerais vous rendre attentif à des éléments très concrets, si nous nous basons sur les dicastères, respectivement les éléments qui sont sous la responsabilité de notre Municipalité, à savoir les chiffres 30, 31 et 36 de notre budget. Le 36 par rapport à 2021 nous allons le laisser tomber étant donné qu'il a été fortement impacté par le COVID. Par contre si nous prenons les chiffres 30 et 31, nous avons 5,2 millions de hausse pour le 30, et 4,5 millions de hausse pour le 31, si nous cumulons nous arrivons à près de 10 millions.

Je peux vous assurer que si ce soir nous avons 10 millions de marge d'auto-financement, je pense que le budget serait accepté sans problème.

M. Christophe Lombardo (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a quelque chose qui me dérange sur le fond, puisque nous aimons comparer la vie des PME, micros PME, entrepreneur solitaire, etc. avec la vie politique, car je ne connais pas quelqu'un dans la vie civile qui présente un budget pour l'année suivante 15 jours avant la fin de l'année. Je ne comprends pas, pourquoi ce budget n'est pas arrivé avant, plutôt que d'être soumis, je ne parle pas de prise d'otage, mais de chantage affectif avec mes amis dans le public, parce que tout d'un coup je serai responsable de non-paiements l'année prochaine.

Je trouve que la discussion est saine, elle est normale, j'aime partager les points sur lesquels nous sommes d'accord ou pas, mais pas 15 jours avant la fin de l'année.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne sais pas s'il faut adresser cette critique à toutes les communes qui font leur budget au mois de décembre et je crois qu'il y en a même qui ne l'ont pas encore voté. Je ne sais pas si ces propos s'adressent à la Municipalité, mais la pratique est ainsi et il est toujours difficile de faire un budget longtemps à l'avance.

Concernant la question de la hausse des coûts dans les chiffres 30, 31 et 36, là aussi nous avons eu l'occasion de vous le dire en commission et nous l'avons également inscrit dans le préavis, la hausse du coût des matériaux et la hausse du coût de l'énergie en cette période nous a passablement entravés pour faire ce budget.

Nous ne savons pas non plus quelle évolution il y aura. C'est pour ces raisons-là que, dans les chiffres qui vous sont présentés, des augmentations ont eu lieu.

Cela montre pour moi, M. Gay, que la discussion doit se poursuivre, mais elle ne doit pas se poursuivre comme vous le demandez maintenant, elle doit se poursuivre pour le budget 2024. Nous devons, je le redis, travailler sur la durée, c'est ce que la Municipalité vous demande et je pense que c'est ce qui est le plus respectueux des citoyens qui attendent des prestations, qui attendent un budget et de vous aussi, car vous vivez dans cette commune et c'est une responsabilité que nous partageons.

Je demande que ces débats se poursuivent, ces discussions sont intéressantes, je les apprécie et j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire. J'apprécie les regards croisés et le fait qu'il y ait différentes sensibilités politiques, mais chaque sensibilité politique doit pouvoir s'exprimer dans le temps, et pour que cela puisse se faire, c'est le travail sur le budget 2024 qui doit avoir lieu.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Nous refaisons en ce moment le débat qui doit avoir lieu à la COFIN.

VOTE demande de renvoi en Municipalité de Mme Lauber Fürst

Le demande de renvoi est refusée par 45 NON, 38 OUI et 5 abstentions

M. le Président

Si la parole n'est plus demandée dans la discussion générale, nous allons passer à la discussions chapitre par chapitre :

Chapitre 1 : Administration générale, pages 25 à 42

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 2 : Finances : pages 43 à 48

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 3 : Domaines & Bâtiments : pages 49 à 64

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 4 : Travaux : pages 65 à 80

La discussion est ouverte.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je propose de revenir sur le point 451.49.11 qui est l'imputation interne concernant la taxe forfaitaire.

Faisant suite à mon intervention d'il y a une année concernant la taxe forfaitaire, je me dois de revenir sur ce sujet qui fâche.

Sachant que :

- une taxe sert à financer une contrepartie d'un service rendu.
- Le droit fédéral et cantonal indique que l'impôt ne peut pas financer l'élimination des déchets.
- la taxe au sac doit couvrir au moins 40% des recettes.
- La Municipalité, par les propos tenus par notre Syndic en COFIN, refuse d'introduire cette taxe ;

Nous sommes en droit de nous poser des questions sur la légalité de ce que nous faisons, ou ne faisons pas.

Lors de son assermentation, les membres d'un exécutif promettent de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à leur connaissance.

Je m'étonne donc de lire dans le rapport de la COFIN, que la Municipalité ne viendra pas avec un projet car notre Conseil risque de le refuser.

Contrairement à ce qu'affirme M. le Syndic, ce n'est pas au législatif de faire des motions pour que l'on respecte la loi, mais bien à l'exécutif de s'y atteler. Leurs promesses vont dans ce sens.

J'entends déjà les opposants dire qu'il faut savoir interpréter la loi. La réponse donnée par le Canton à ma question est très claire : l'impôt n'a pas à financer l'élimination des déchets ! Ceux qui trouvent cette taxe injuste doivent faire changer la loi fédérale, ainsi que les particularités de la loi vaudoise !

La quasi-totalité des communes du canton et de la Suisse respecte la loi, pourquoi pas nous ?

Maintenant, si nous sommes d'accord de continuer à être dans l'illégalité sur ce point, il conviendra à la majorité du Conseil de refuser un préavis Municipal qui rendrait le financement de l'élimination des déchets sur notre commune conforme au droit supérieur.

Je vous remercie de votre attention, et comme le dira le Président en fin de séance, Merci d'emporter vos déchets avec vous.

M. Olivier Blanc (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vais parler du même compte que M. Hess, je crois que l'interprétation que fait le canton en est une et d'autres interprétations sont possibles. Si M. Hess estime que c'est illégal, il n'a qu'à recourir contre le budget, comme cela il aura l'avis d'un tribunal, mais moi je maintiens que cette manière de pratiquer est sans doute acceptable. Encore une fois qu'il recourt, car ce n'est pas à nous de trancher cette question juridique ici.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Chapitre 5 : Instruction publique & culte : pages 81 à 86

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 6 : Police : pages 87 et 88

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 7 : Sécurité sociale : pages 89 à 92

M. le Président ouvre la discussion est rappelle qu'un amendement a été accepté en commission des finances.

Amendement de M. Romain Pilloud, rubrique 700 Administration

Augmentation de CHF 17'000.- du compte 700.3655.7 Cérémonies aînés de CHF 13'000.- à CHF 30'000.-.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En préambule je signale que cette ligne budgétaire ne touche que les cadeaux que nous faisons aux nonagénaires et aux centenaires. Les cadeaux qui sont, non pas à supprimer, mais à adapter. A adapter pour aboutir à une certaine comparaison possible avec ce qui se fait dans d'autres communes. Nous avons demandé ce qui se faisait à Lausanne, Yverdon, Nyon, Morges et Vevey, pour comparer avec Montreux. Dans toutes ces communes, à part Nyon où il y a une tradition locale liée à la porcelaine, les cadeaux aux nonagénaires sont de l'ordre de CHF 50.- environ, pour Nyon ils ont peu de nonagénaires, mais c'est un montant de CHF 220.-.

Pour les centenaires et plus, pour les centenaires nous travaillons avec la préfecture, il y a, à chaque fois, une visite avec le Préfet.

A part à Montreux, dans les autres communes il n'y a rien pour les personnes qui ont 101 ans et plus.

Actuellement pour 2023, nous avons 100 nonagénaires sur la commune de Montreux et 35 centenaires et plus.

Les cadeaux qui sont faits sont actuellement d'un montant d'environ 160.- par nonagénaire et 350.- par centenaire, si nous les adaptions comme proposé, nous

aurions des cadeaux d'environ CHF 80.- pour chaque nonagénaire, ce qui est un peu plus que ce qui se fait dans d'autres communes et CHF 150.- pour les centenaires. Vous avez les chiffres en comparaison, la Municipalité laisse au Conseil, s'il le souhaite, le soin de rétablir les sommes qui étaient à l'origine celles de 2022.

VOTE amendement de M. Romain Pilloud, rubrique 700 Administration

Augmentation de CHF 17'000.- du compte 700.3655.7 Cérémonies aînés de CHF 13'000.- à CHF 30'000.-.

L'amendement est accepté par 54 OUI, 10 NON et 22 abstentions

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Chapitre 8 : Services industriels : pages à 93 et 94

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président

Nous sommes au terme de ce passage en revue des chapitres, une prise de parole est-elle encore demandée ?

Si ce n'est pas le cas, Monsieur le Vice-président de la commission des finances, je vous prie de bien vouloir lire les conclusions du rapport.

M. Romain Pilloud (SOC)

En conclusion, c'est par 7 OUI, 1 NON et 1 abstention que la commission des finances vous recommande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 40/2022 de la Municipalité du 28 octobre 2022 au Conseil communal relatif au budget communal ordinaire pour 2023,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'approuver le budget communal ordinaire pour 2023.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 46 OUI, 39 NON et 3 abstentions.

5.6. sur la prise en considération ou non de de la motion de Mme Béatrice Tisserand « Mise à disposition de locaux sur le territoire montreusien à des fins d'accueil d'urgence pour femmes et membres de la communauté LGBTIQ+ ». (Rapp. M. Kelvin Kappeler)

La discussion est ouverte.

Mme Béatrice Tisserand (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames les municipales, Messieurs les municipaux, chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs du public,

Je commencerais mon intervention par l'article 8 de la Constitution Suisse entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008

« Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique ».

Cela pourrait être mal interprété et nous renvoyer à des remarques figurant dans l'un des deux rapports de commission comme pourquoi séparer les femmes des hommes puisque l'on cherche à avoir les mêmes droits ? La réponse est simple, nous ne serons jamais égaux physiquement et la précarité mène à plus d'insécurité, de violence et de maladies psychiques comme cela est passablement documenté.

Il est vrai qu'actuellement Montreux n'a pas d'endroit pour accueillir un tel abri mais qui sait ce que la vie nous réserve. D'ici à ce que la Municipalité réponde à ce dépôt, il est possible qu'un tel lieu existe et puisse être mis à disposition d'une des fondation ou association qui gère ces endroits ailleurs dans le Canton contre bons soins. Quant à la question du pourquoi à Montreux, je n'ai qu'une question à vous poser « Pourquoi pas ? »

Personnellement, je vois ça comme un investissement puisque la contrainte financière est réduite car principalement financée par le Canton au travers des subventions versées à ces entités. De plus, quelques places de travail supplémentaires ne sont jamais négligeables et d'ici à ce que cela soit disponible, le laboratoire que constitue « Les Lionnes » à Renens aura rendu son rapport.

Donc, si les seules choses qui vous empêchent de soutenir cette motion est le fait qu'il n'y ait actuellement pas de local qui pourrait s'y prêter sur notre territoire pour le moment et ce petit truc qui gratte chez chacun-e de nous lorsque nous sommes confrontés à l'existence de la précarité en Suisse, je vous propose de la soutenir et de laisser le soin à la Municipalité d'y répondre en temps et en heure.

Je vous remercie de votre attention

Mme Anna Krenger (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe DA est bien entendu pour des structures d'accueil pour les femmes et les personnes LGBTIQ+. Nous trouvons qu'il faudrait que la Municipalité cherche un espace d'accueil sur Montreux, il faudrait cependant clarifier les différents types de structures. Entre les structures d'hébergement de nuit comme « le Hublot » juste pour une nuit ou une structure pour les femmes battues un peu comme la « LAVI », ceci n'est pas clair dans la motion, mais nous soutenons la démarche car il faut mettre ce chantier en route dans notre région.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Sur le fond, la Municipalité reconnaît l'importance et la nécessité de prendre en compte la précarité quelle qu'elle soit, de prendre en compte l'accueil d'urgence et d'y porter un regard attentif.

Pour toutes les catégories confondues sur la Riviera il existe « le Hublot » à Vevey pour l'urgence d'une nuit, il existe aussi sur le territoire communal à Montreux, la Villa la Coccinelle pour les familles précarisées ou les personnes seules qui sont en situation de précarité, avec des baux qui sont encadrés par la fondation Mont-Fleuri et qui permet des baux de 6 mois voir avec un renouvellement de 6 mois. La motion demande un accueil particulier pour les LGBTIQ+ et les femmes, sur le territoire montreuisien.

Sur le territoire montreuisien il n'y a actuellement pas de propriété communale libre et adéquate. C'est une problématique qui devrait être analysée selon l'avis de la

Municipalité à l'échelle de la Riviera pour le moins, or la motion demande pour Montreux exclusivement.

De plus, la prise en charge d'urgence des personnes concernées est relativement nouvelle, pour ce type de prise en charge exclusive, un centre vient d'ouvrir à Renens à titre d'expérience. Le service cohésion sociale famille et jeunesse est allé le visiter pour se rendre compte sur place de son mode de fonctionnement.

Ce centre reçoit des personnes de tout le canton et il n'est actuellement occupé qu'à 60%. Il est encore en adaptation de fonctionnement et aucun bilan n'en a encore été tiré. Devant cet état de fait, la Municipalité est d'avis que cette problématique ne doit pas être restreinte au seul territoire communal, à la seule responsabilité montreusienne et elle est également d'avis qu'il convient d'attendre qu'un bilan du lieu d'accueil de Renens soit tiré, avant de mesurer s'il est adéquat ou non de le dupliquer ici. Pour ces raisons la Municipalité vous demande de ne pas prendre en considération cette motion.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Kelvin Kappeler (PLR)

En conclusion, c'est par 2 voix pour, 6 voix contre et 0 abstention que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de refuser la prise en considération de la motion de Mme Béatrice Tisserand intitulée « Mise à disposition de locaux sur le territoire montreusien à des fins d'accueil d'urgence pour femmes et membres de la communauté LBTIQ+ »

Le Conseil communal de Montreux refuse cette motion par 48 NON, 26 OUI et 11 abstentions.

5.7. sur la prise en considération ou non de la motion transformée en postulat de MM. Arnaud Grand et Romain Pilloud « Modification du Fonds pour l'énergie et la durabilité en faveur du vélo sans assistance électrique et de l'économie locale ». (Rapp. M. Fabrice Yerly)

M. le Président ouvre la discussion.

M. Christian Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Montreux Libre ne soutient pas cette motion qui a été transformée en postulat. Subventionner des vélos mécaniques ou des vélos d'occasion sera très populaire, contrairement à des subventions pour des installations photovoltaïques ou d'autres éléments qui demandent de gros investissements du propriétaire. Ici je me demande si le bilan de réduction des gaz à effet de serre, qui correspond à l'objectif de ce fonds est atteint ?

N'est-il pas plus judicieux d'abandonner les énergies fossiles en rénovant les bâtiments, en produisant de l'électricité localement, etc. plutôt que de subventionner l'achat de vélos d'occasion ?

Nous ne voulons pas subventionner des vélos de loisir, l'idée est de remplacer les voitures pour aller au travail ou faire des achats. Là cela pose des questions, est-ce que cette subvention est pour tous les habitants de la commune, du Vallon de Villard jusqu'à Territet ?

Avec toutes ces questions, je vous demande de refuser ce postulat.

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Historiquement, l'incitation financière à l'achat d'un vélo électrique s'est faite pour un report du mode de transport lourd (voiture, moto) au vélo. Il n'y avait pas besoin de règles de subvention pour que l'incitation soit dirigée vers l'achat de vélo servant à la mobilité du quotidien car les vélos électriques de l'époque n'étaient que dédiés à la mobilité du quotidien. Vous le savez, il y a maintenant une expansion des VTT de loisir. Ils ne servent pas à remplacer le transport du quotidien mais à s'amuser avant tout. Nous ne devons pas subventionner le VTT de loisir, ni le vélo carbone de route ! Les critères de subvention doivent être revus, et ceci en dehors du débat du jour. Étudions avec la municipalité la possibilité d'inclure les vélos sans assistance et nous aiderons la municipalité à définir une subvention qui fait globalement sens dans le but de durabilité du fond sur la taxe électrique. DA soutiendra ce postulat pour que le vélo mécanique soit étudié lors de la refonte des critères.

Mme Jessica Ruedin (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe des Vert-e-s sera partagé sur cet objet. Alors que nous reconnaissons tout l'intérêt d'encourager la pratique du vélo, une partie d'entre nous estime qu'une telle subvention n'est pas la bonne manière pour encourager le report modal. Nous préférons, en effet, que la commune investisse dans les infrastructures pour améliorer la sécurité et le confort des cyclistes. Ce type de mesures nous semble bien plus intéressantes pour faire du vélo une véritable alternative au transport individuel motorisé. Une subvention pour les vélos sans assistance électrique via le fonds pour l'énergie et le développement durable, génère à notre avis un risque très concret. Au vu du potentiel succès de cette subvention, le fonds pourrait ainsi être encore plus sollicité au détriment d'autres soutiens qui permettent d'atteindre plus efficacement des objectifs d'efficacité énergétique (comme les subventions pour la pose de panneaux photovoltaïques ou pour l'achat de vélos électriques, particulièrement utile au vu de la topographie de notre commune et bien moins accessible aux revenus les plus faibles). De plus de manière très pragmatique nous sommes dubitatifs sur le contrôle qui devrait être fait pour que ce type de subvention soit utilisée à bon escient. Il ne s'agit en effet pas de subventionner des VTT, des BMX ou des vélos de loisir, il s'agit bien ici de soutenir l'achat d'un véhicule pour ses déplacements en lieu et place d'un déplacement en voiture et non pas d'un vélo pour les loisirs. Au vu de ce qui précède une majorité du groupe des Vert-e-s ne soutiendra pas cette motion.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe UDC ne soutiendra pas ce postulat. Après avoir augmenté la taxe de ce fonds suite au vote de la majorité de ce Conseil, nous nous rendons compte que s'il faut faire quelque chose de cet argent, ce serait pour des projets qui touchent le plus grand nombre ou qui ont une certaine envergure. Comme dit en commission, transformer ce fonds en fourre-tout n'est pas la bonne solution. Le fait d'acheter un vélo mécanique pour faire du report modal concernera une infime partie de la population. Vous me direz oui, dans ce cas-là, cela ne coûte quasiment rien, mais alors pourquoi ne pas y inclure les trottinettes mécaniques, les rollers et un peu tout ? Cette taxe est prise à tout le monde quel que soit le revenu, par contre elle sera redistribuée à une toute petite pointe de la pyramide de la population. Pour moi c'est encore plus injuste ! Pour terminer, ces derniers temps je travaille sur Fribourg et j'ai évalué la

possibilité d'y aller en transports publics. Il y en a pour plus de 2 heures, je suis donc presque « obligé » de prendre ma voiture. Quand je vois le flot ininterrompu de voitures qui se trouvent sur l'autoroute à 06 h 45 le matin, avec des gens qui vont travailler pour gagner leur vie et qui ne sont pas forcément contents de se trouver dans ces colonnes denses, je me dis que quand nous prenons notre voiture ce n'est pas toujours par choix ou par plaisir, mais par nécessité. Il faut arrêter de tout miser sur le report modal et le vélo obligatoire, c'est une utopie, et ce fonds ne doit pas servir à cela.

M. Arnaud Grand (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Par rapport à cette subvention, j'ai de la peine à l'appeler subvention vu le nom qui lui a été attribué et le nombre de vélos que je vois passer à Montreux.

J'appelle plutôt cette subvention un sponsoring pour le loisir des riches et l'idée de cette motion transformée en postulat c'est de revoir en profondeur le règlement, tant au niveau des montants, que des types de vélos. Je pense que la Municipalité est suffisamment compétente pour revenir avec une meilleure proposition que celle d'aujourd'hui et je suis convaincu que le but n'est pas de faire augmenter les dépenses pour les vélos, mais que cette proposition soit plus équitable pour tous les habitants de Montreux.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'entends les arguments qui sont évoqués ici en plénum, ce sont des arguments qui ont aussi été évoqués en commission. Pendant la commission nous avons aussi eu l'occasion d'échanger avec M. Walther sur le fait qu'il y avait évidemment une promesse d'engagement, que la Municipalité allait travailler sur ces critères dans le futur. Il est vrai que le rapport avec cette motion transformée en postulat avait l'objectif de nourrir ces discussions.

Vous avez pu constater dans le rapport que l'usage de l'outil qu'est la motion était une erreur, nous n'avons pas vu que les éléments d'intérêt se trouvaient dans les directives municipales, qui sont de compétence municipale, alors que nous pensions qu'il s'agissait d'éléments réglementaires, mea culpa pour cet élément-là. L'autre élément que nous avons encore peu abordé au sein de ce plénum c'est la question des magasins locaux, nous avons une région qui est assez fournie en magasin locaux de vélos, il y en a plusieurs, à Montreux nous en avons en tout cas 2, notamment au centre-ville et à Chailly. Bien sûr il y en a encore dans les communes voisines de Villeneuve à Vevey en passant probablement par quelques communes plus petites également.

Depuis de nombreuses années déjà, ces magasins vivent une forte concurrence avec des commerces comme Décathlon.

Le sens de notre postulat qui est, je vous le rappelle, une invitation à faire un rapport et pas une acceptation de tous les éléments, vise aussi à soutenir ces PME de notre tissu local, plutôt que les gens achètent à Décathlon des vélos souvent de qualité discutable.

Décathlon n'est pas une entreprise locale et son siège est situé en France. L'intérêt de notre postulat était aussi par rapport aux entrepreneurs de notre région, nous avons eu une grande discussion durant la commission et nous voulions bien sûr aborder les questions comme : quel commerce, de quelle taille, sous quelles conditions ?

Certaines communes ont déjà fait ce pas, notamment Vevey en mettant un certain nombre de conditions, des listes exhaustives et c'est aujourd'hui un système qui fonctionne assez bien et qui permet de nourrir le tissu local.

Quand nous le faisons au niveau vaudois, nous nous éloignons assez rapidement de cet élément-là, non pas qu'il n'y a pas de petits magasins locaux ailleurs dans le canton de Vaud, mais évidemment qu'il y a de grandes enseignes qui sont probablement moins intéressantes pour notre région, pour l'économie de notre région et c'était aussi cela le sens de notre réflexion.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le fonds pour l'énergie et la durabilité a été mis en place pour réduire les émissions de CO2. Il ne s'agit pas de distribuer des subventions pour plaire à tout le monde : notre objectif est d'investir dans des domaines où nous pouvons réellement réduire les émissions. C'est pourquoi je suis en ligne avec l'argumentation de ma collègue des Vert-e-s : investissons là où nous avons cet impact et les autres requêtes doivent passer au second plan.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'interviens brièvement, pour rappeler que dans votre débat, nous retrouvons ce qui a été discuté en commission, à savoir que certains ajustements peuvent être pris rapidement. Ils sont d'ores et déjà étudiés. Par contre d'autres, en termes d'opportunité, devront être intégrés dans une réflexion plus générale, que la Municipalité avait déjà annoncé dans le cadre du préavis qui avait vu la taxe monter de 0,2 à 0,5, voire jusqu'à 0,8 centimes par kilowatt/heure.

Cette discussion générale et les démarches participatives auront lieu, vous aurez l'occasion de vous exprimer et évidemment, vu son succès, la question de la subvention des vélos sera abordée. Quelle que soit la décision que vous prendrez ce soir, cette question sera donc traitée. Ainsi, je note ce qui a été dit par les postulants, à savoir qu'ils comprennent le calendrier de la Municipalité et qu'ils accepteront, pour autant que les arguments soient bons, que leur proposition soit refusée par la Municipalité.

Aujourd'hui il est difficile d'aller plus loin, je n'interviens, au nom de la Municipalité, donc pas sur le fond, mais sur le calendrier des étapes ultérieures.

Pour l'anecdote un des deux postulants dit « *avec ce postulat le but c'est d'avoir moins de subventions vélo* » quand d'autres comprennent que c'est une extension des subventions. Nous aurons donc encore de discuter pour clarifier certains de ces points. Quel que soit le vote, la Municipalité abordera ces questions dans le calendrier qui avait été annoncé dans le préavis de cet été.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Fabrice Yerly (Vert-e-s)

La majorité de la commission recommande au Conseil communal de prendre en considération la motion transformée en postulat.

Le vote du Conseil communal de Montreux est à égalité avec 34 OUI, 34 NON et 17 abstentions, M. le Président tranche et vote pour la prise en considération du postulat.

**5.8. sur la prise en considération ou non du postulat de M. Olivier Müller
« Pour un PACom qui tienne compte de nos villages ». (Rapp. M. Tal Luder)**

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai quelque chose à ajouter, je ne suis pas content. Pour ceux qui ont lu mon rapport, j'évoque à un certain point du rapport la position du postulant et je précise que le texte complet du postulant est annexé au rapport et fait partie intégrante de la position du postulant. Or j'ai reçu un mail qui m'annonçait que l'annexe a été supprimée. Je ne sais pas quelle autorité a décidé de modifier un rapport de commission étant donné que même le Président du Conseil ne peut pas donner d'instructions à une commission.

Je voudrais savoir quelle est la raison de la suppression de cette annexe, hormis le fait que l'on m'ait annoncé que, vu qu'il est possible de trouver le développement dans le PV du mois précédent, qu'il était inutile de l'annexer. Cette décision n'appartient à personne, mis à part au président-rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Président

Merci M. Luder, c'est moi-même qui ait décidé de supprimer cette annexe de l'enveloppe papier puisqu'en l'occurrence le texte de ce postulat se trouve dans le PV de la séance durant laquelle M. Müller l'a développé et que votre annexe est toujours jointe sur l'enveloppe électronique. Normalement vous serez bientôt Président du Conseil, vous pourrez revenir en arrière sur ces décisions si vous en avez le courage.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre votera la prise en considération du postulat de M. Müller et vous encourage à en faire de même. Celui-ci ne doit pas s'entendre comme une volonté d'urbaniser à outrance nos villages, mais de pouvoir maintenir un minimum de développements urbanistiques pour ceux-ci lors de l'élaboration du futur PACom.

La vie des villages dépend largement de l'implication de ses habitants, mais également de la possibilité de pouvoir accueillir l'arrivée de nouveaux contribuables prenant la relève des générations vieillissantes ?

Une information capitale pour l'avenir de nos villages, évoqués lors des ateliers participatifs PACom dont en passant un grand parti qui n'a que le mot participatif à la bouche, n'a pas jugé intéressant d'y participer, nous a été confirmé en commission. La volonté de la Municipalité est de revoir la délimitation du périmètre de centre de notre commune dans le cadre de l'élaboration du futur PACom, ce qui aura pour effet de diminuer drastiquement la capacité d'accueil des périmètres qui en seront sortis, et dont font partie beaucoup de nos villages.

Toutes ces problématiques d'aménagement du territoire sont éminemment complexes, pour nous les conseillers communaux, et remettent en lumière la pertinence du fait que ce Conseil ait pu bénéficier d'une commission permanente d'urbanisation.

J'ose espérer que ce Conseil pourra réellement participer aux choix cruciaux en terme d'aménagement du territoire lors des premières étapes de l'élaboration du futur PACom. Je me permets d'en douter à l'aune de certaines déclarations du Municipal en charge de ce dossier.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Voilà une commission qui fait plaisir, avec des débats constructifs et des discussions allant globalement dans la même direction pour une majorité des commissaires : Il s'agissait de remettre le bon sens au milieu des village.

Cette commission a été particulièrement riche en enseignements :

- On a appris que la Municipalité n'était pas en phase avec le chiffre de 582 habitants figurant dans le rapport DOLCI pour les besoins du périmètre hors centre, chiffre qui reprenait un calcul cantonal purement mathématique.
- On a également appris par la bouche de la Municipalité que la DGTL serait elle-même également encline à ne pas accorder trop d'importance sur ce chiffre de 582 habitants-emplois.
- Enfin, on a appris également que la Municipalité avait la volonté d'abaisser le périmètre de centre pour mieux cerner les contours de notre centre-ville que ce qu'avait esquissé en 2012 le service cantonal compétent.

Il reste encore le plus dur, c'est-à-dire de concrétiser ces éléments nouveaux et à vrai-dire plutôt réjouissants.

L'aménagement de notre territoire ne doit ni résulter d'un calcul purement mathématique, ni être la concrétisation de principes juridiques rigides, mais doit avant toute chose être simplement le fruit de réflexions basées sur des considérations essentiellement urbanistiques.

C'est l'esprit de ce postulat que je vous invite bien évidemment à soutenir.

M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Monsieur Luder, vous êtes fâché avec votre rapport et bien moi j'étais content de votre rapport que je trouvais neutre, pour une fois.

Une majorité du groupe socialiste s'opposera ou s'abstiendra sur cette prise en considération. En effet, ce postulat ne fait qu'enfoncer des portes ouvertes. La Municipalité est bien consciente du problème et le traitera au mieux dans les limites du cadre légal.

Monsieur Müller, il semble que vous avez appris plusieurs choses lors de cette commission. Vous avez donc pu avec cette commission vous offrir une séance d'information privée sur le PACom, laissez maintenant la Municipalité travailler.

Merci pour votre attention.

Mme Claudia Hischenhuber (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues, Quand j'ai lu le titre du postulat : « *Pour un PACom qui tienne compte de nos villages* », je me suis dit, on ne peut être que d'accord.

Mais après discussion du contenu, une citation classique m'est venue à l'esprit : « *on s'aperçoit de l'intention et on est contrarié* ».

On veut nous faire croire que plus de constructions dans les hauts de la commune vont préserver ces villages d'une mort lente.

Non, la mort lente n'est pas freinée par la construction de quelques villas de plus. On risque plutôt encore la mort de quelques prés à narcisses de plus ! Non, la mort lente vient de la mort des bistros, des magasins, des places de sport, des bureaux de poste, des magasins de proximité, des transports publics assez chers, de l'afflux touristique mal géré.

On nous dit que les gens n'aiment pas habiter dans de vieilles maisons ou de vieux appartements, il faudrait construire du neuf et tant pis pour les vieilles villas

inoccupées. Non, beaucoup de personnes cherchent des locations abordables dans des maisons rénovées.

Eh oui, je suis d'accord que l'aménagement du territoire n'est pas le résultat d'une simple application du droit. On doit suivre les lois et on doit tenir compte d'un certain nombre d'aspects politiques, dans le vrai sens du terme – des choix de société : voulons-nous un maximum d'espaces verts en respectant les règles de la densification, voulons-nous des panneaux photovoltaïques sur un maximum de bâtiments, toujours en respectant les lois, voulons-nous une protection de la biodiversité, voulons-nous les zones d'habitation avec des transports publics efficaces et abordables, etc.

Et finalement, ce postulat nous semble mettre un peu la charrue devant les bœufs : on n'a même pas encore défini à coup sûr la délimitation du centre, ni le nombre de futurs habitants.

Pour toutes ces raisons, le groupe des Vert.e.s refuse ce postulat.

Mme Kyong-Won Schärer (DA)

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillères et Conseillers

Il ne fait aucun doute que les villages sont importants pour l'identité de Montreux et qu'il est compréhensible de se soucier de leur sort. DA souhaite également que ceux-ci continuent d'exister.

Néanmoins, DA doute que le postulat soit pertinent quant au but recherché. Pour nous, il y a une confusion entre : éviter la mort des villages et d'ores et déjà viser le maximum de constructions. Des constructions dépassant le quota permis pourraient participer au mitage dans des zones qui pour certaines, sont très sensibles écologiquement (je pense par ex. à Haut-de-Caux). Nous rappelons que le sol est une ressource commune, précieuse et non-renouvelable. D'autre part, « nouveaux habitants » ne rime pas forcément avec « nouvelles constructions ». En effet, pour dynamiser les villages, nous pourrions par exemple rénover ou transformer des maisons existantes afin d'y accueillir des coopératives d'habitation sans voiture.

Ce postulat nous semble prématuré, étant donné que Montreux n'a pas encore de vision globale de son PACom. Avant de penser à dépasser les quotas, il nous semble essentiel de prévoir un plan de mobilité douce qui permette aux habitants des villages de rejoindre le centre aisément sans voiture, ceci dans l'intérêt du climat, des personnes à mobilité réduite, mais aussi dans le souci de ne pas encombrer le trafic au centre-ville, ni l'espace public par l'accroissement de places de stationnement.

Enfin, nous rappelons que selon la jurisprudence y relative, le surdimensionnement incompressible ne peut être accepté qu'à des conditions légales strictes et que la Municipalité n'aura de loin pas toute latitude pour disposer de cette possibilité.

Enfin, pour DA, il ne fait aucun doute que la Municipalité et le service de l'urbanisme sauront faire en sorte que la vie continue dans les villages.

Je vous remercie de votre attention.

M. Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je m'opposerai à ce postulat, non pas que j'estime que le PACom ne doit pas tenir compte de nos villages, c'est une évidence et nous sommes tous d'accord, mais ce postulat n'est pas clair dans son intention, parce que l'évolution de nos villages, elle, est multiple. Voyez un peu comment nos villages ont évolués depuis 1960, si nous continuons de construire je ne pense pas que nous allons résoudre les problèmes. Il faut faire attention à cela et je me réjouis que le PACom sorte et je serai attentif, comme vous, aux dispositions qui toucheront aux villages. Par contre je trouve que nous n'avons à exercer aucune pression dans un sens ou dans un autre en ce moment.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité a pris note que le postulant a modifié son texte de manière à ne plus orienter les futures réflexions vers le but d'une densification des villages. Elle salue cette modification, car l'orientation initiale paraissait clairement prématurée, alors que les études relatives au PACom n'ont pas débuté.

Monsieur le postulant ayant retiré cette demande, en se fiant sur la base du rapport, la Municipalité a peu de raisons de contester le bien-fondé du postulat. Cependant, si la Municipalité pouvait être sujette à quelques émotions, elle pourrait ressentir une certaine vexation. En effet, la seule chose qui reste dans le postulat est de dire qu'il faudra faire attention aux villages dans l'élaboration du prochain PACom. Au nom de chacune et chacun de mes collègues, je vous promets que nous sommes bien conscients qu'il y a une certaine particularité au niveau de ces villages qui exigeait effectivement une attention particulière.

Pour le reste il s'agit d'appliquer des critères juridiques comme cela vient d'être dit. Ainsi, pour la Municipalité ce postulat modifié ne pose pas de problème, mais n'apporte pas grand-chose. Nous vous laissons décider.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Tal Luder (UDC)

La majorité de la commission recommande au Conseil communal de prendre en considération le postulat.

Le Conseil communal de Montreux accepte ce postulat par 46 OUI, 36 NON et 4 abstentions.

6. DÉVELOPPEMENT DES MOTIONS ET DES POSTULATS

-

7. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

7.1 Réponse à l'interpellation de M. Cédric Blanc (PLR) : « Quelles conséquences concrètes si l'initiative contre le projet des Grands-Prés était acceptée et qu'aucun projet immobilier ne se réalise à terme sur ce site ? » ;

M. Cédric Blanc (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite remercier vivement la Municipalité pour toutes les précisions utiles apportées dans sa réponse à mon interpellation.

Preuve est faite que ce projet immobilier ne peut plus être envisagé ni même analysé sans considérer ses impacts principalement sur notre économie mais également sur notre capacité à développer des projets répondant à nos besoins et de surcroît en conformité avec notre législation.

Dans la réponse de notre Municipalité, des éléments clairs nous sont communiqués en lien avec la situation financière de notre Commune : j'en veux notamment pour preuve notre très faible marge d'autofinancement, le spectre de l'augmentation du point d'impôt et l'engagement communal déjà effectif de près de 2 millions dans ce projet. Sans parler des indemnités ou des conséquences d'un éventuel litige avec les

principaux investisseurs (pour rappel 6 millions déjà investis dont 1,2 de la Société Coopérative Immobilière de Montreux (SOCIM).

Alors permettez-moi de vous dire à quel point je souhaite que nous prenions solidairement nos responsabilités vis-à-vis de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Nous devons prendre conscience de la charge qu'ils et elles risquent de devoir absorber directement ou indirectement en cas d'abandon du projet. Au vu des discussions sur notre budget, la situation financière communale nous engage à soutenir les projets créateurs de ressources.

Certes, je ne suis pas un fervent défenseur du très dense projet architectural retenu. Mais j'en appelle à la cohérence avec laquelle nous traitons l'aménagement des zones de notre territoire.

Il s'agit dès lors de savoir, en notre âme et conscience, si nous serons capable de valoriser un terrain communal densifiable en périmètre compact urbain, dans une zone idéalement située et connectée aux transports publics, si nous serons capables de réaliser un projet répondant à des besoins et ne privant personne d'un espace de liberté.

Par ailleurs, ce projet propose une typologie de logement manquante sur notre territoire et abordable pour nos enfants. Il propose aussi un nouveau lieu d'accueil de la petite enfance et nous permet d'augmenter notre capacité d'accueil.

Dans ce sens, en songeant à la situation financière de notre commune et au portemonnaie de nos contribuables, j'en appelle à votre responsabilité individuelle lorsque nous aurons vraisemblablement à nous prononcer sur l'initiative populaire déposée contre cet important projet pour le futur de Montreux. Je vous remercie pour votre attention.

7.2 Réponse à l'interpellation de Mme Claudia Hischenhuber : « Feu funiculaire Mont-Fleuri – une histoire sans fin ? » ;

Mme Claudia Hischenhuber (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci pour toutes les réponses !

J'aimerais juste rajouter que j'ai été surprise que la Municipalité cite un vieil article de 24h, uniquement accessible aux abonnés, pour expliquer le projet qui a gagné le concours.

On imagine, je cite : « *un parc public avec une véritable coulée verte sous forme de prairie fleurie* » et « *une promenade de 1 kilomètre en lacets reliant Territet au Mont-Fleuri* » et « *un toboggan en spirale partirait de la station pour déboucher sous le couvert de l'ancienne ligne* ».

On prévoit un budget de 1,5 Millions CHF et je cite :

«*De par sa sobriété, Delirious Mont-Fleuri laisse beaucoup d'espace à d'autres idées qui pourraient intégrer ce projet en cours de route, relève le municipal Jean-Baptiste Piemontesi.*»

Ce n'est qu'un article de journal, donc, on verra la suite...

Et encore merci de vos réponses.

7.3 Réponse à l'interpellation de M. Quentin Talon : « Point d'impôt »

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci au service des finances d'avoir tenté de répondre aux questions posées. Je ne pourrai malheureusement pas accepter la réponse proposée. En effet, la deuxième

question posée a été mal comprise, j'aimerais connaître le montant total des recettes supplémentaires estimées pour la commune, et non le montant par contribuable. Aussi, concernant la première question, pour que les chiffres soient plus clairs pour les conseillères et conseillers il serait souhaitable que le tableau indique le montant de la contribution totale, comme fait à Nyon. Merci pour votre attention.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,
Nous pourrions discuter de la teneur de la question. Nous n'avons rien à cacher et nous vous transmettrons ces chiffres si cela doit se faire différemment.

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
En fait c'est assez simple, vous avez répondu aux deux questions différentes par la même réponse. La question est simple c'est de savoir combien le point d'impôt va rapporter à la commune ?

7.4. Interpellation de Mme Ida Rodman intitulée : « Les projecteurs des installations sportives de la commune ».

Mme Ida Rodman (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,
Habitant directement derrière le Complexe Sportif de la Saussaz, je vois souvent que de puissants projecteurs sont allumés. Evidemment, ceci peut se comprendre, si des matchs ou des entraînements nocturnes ont lieu. Mais à ma grande surprise, je vois souvent des projecteurs allumés sans qu'aucune personne ne soit visible au stade ou aux terrains de football.

A l'heure actuelle où l'économie d'énergie et la pollution lumineuse sont des enjeux importants dans notre pays, j'aimerais vous poser les questions suivantes à propos des installations sportives de la Saussaz et aussi pour les autres installations sportives en pleine air dotée des projecteurs dans la commune :

1. Avez-vous un dispositif automatique ou un règlement pour éteindre les projecteurs dès que les activités sportives sont terminées ?
2. Si oui, pouvez-vous veiller à ce que les projecteurs ne soient pas allumés inutilement ?
3. Si non, avez-vous l'intention de créer un dispositif ou un règlement ?
4. Actuellement quelle est la consommation d'électricité annuelle pour chaque installation sportive ?

Je remercie d'avance la Municipalité de ses réponses.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Cette interpellation nous avait été remise lors de la dernière séance et nous avons préparé des réponses orales, cependant l'interpellation n'avait pas été déposée. Nous avons constaté que la question 4 a été transformée et ne demande plus des informations sur la consommation des infrastructures de foot mentionnées, mais la consommation de chaque installation sportive ! Vous comprendrez qu'il n'a pas été possible de regrouper en vitesse ces informations. Nous vous répondrons par écrit.

8. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président ouvre la discussion.

M. Arnaud Grand (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite juste interpeller la Municipalité concernant les potelets qui ont fleuri à la route des Colondalles. Je suis passé en vélo, c'est très dangereux et tous les automobilistes sont nerveux. Je souhaite savoir si vous avez fait des analyses pour la sécurité des automobilistes, nous sommes en pleine période du marché de Noël, pour être passé là-bas, honnêtement il n'y a aucune voiture qui circule, j'ai de la peine à comprendre. Puis-je avoir des explications ?

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour ce qui est de cet aménagement provisoire une communication a été faite cet après-midi à ce propos, je vous prie de vous y référer. Concernant le souhait ou la forme de votre question, il est évident que si vous souhaitez déposer une interpellation vous avez tout loisir de le faire, mais ce n'est pas lors des divers que ce genre de demande, que vous mentionner comme interpellation, doit être déposé.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Rappelez-vous il y a 3 ans j'annonçais que le 18 mars 2020 aurait lieu un concours de ski pour les conseillers communaux, malheureusement le COVID est passé par là. Maintenant qu'il est plus ou moins parti, je pense que nous pouvons fixer une nouvelle date, merci de réserver le dimanche 22 janvier 2023, vous êtes toutes et tous invités à participer à un concours de ski qui sera organisé par le ski Club Montreux-Glion-Caux lors du concours des écoliers. Le premier train partira de Montreux à 10h15, le premier départ à 11h45, il y aura un apéritif et une raclette à 12h30. Un mail suivra de la part du bureau du Conseil avec toutes les informations concernant les inscriptions et autres.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les potelets ne gênent pas seulement les cyclistes, mais surtout, il n'est plus possible de passer correctement avec le chasse-neige. Je ne compte pas déposer une interpellation au mois de février 2023 pour demander que la lame puisse passer au mois de décembre 2022 et janvier 2023 afin qu'on puisse déneiger cette route.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président

Je vous remercie de votre attention encore quelques minutes !

L'agape qui suit notre séance aura lieu dans le hall du bâtiment appelé l'extension, tout comme au mois de juin dernier. Dans le cadre de l'organisation de cet apéritif, je tiens à remercier particulièrement les services communaux qui y ont contribué. Notamment Mme Buccarello, de l'administration générale, pour sa collaboration, ainsi que Mme Pereira, concierge de l'établissement dans lequel nous nous trouvons. Merci également à l'équipe de La Rouvenaz qui est prête à nous accueillir.

J'espère que l'apéritif vous plaira !

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter, à toutes et tous, de magnifiques fêtes de fin d'année. Je me réjouis de vous retrouver en début février pour notre prochaine séance, et espère que vous serez nombreuses et nombreux à venir skier avec nous le dimanche 22 janvier prochain !

Avant de clore cette séance,

Je remercie notre secrétaire du Conseil Céline Morier pour son aide toujours précieuse à la préparation de nos séances !

Merci à celles et ceux qui auraient des frais de garde de remplir les documents pour se faire rembourser et de les transmettre pour ce vendredi au plus tard, afin que nous puissions procéder au paiement des indemnités.

Je remercie tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire Madame Morier le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, conformément à l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

N'oubliez pas de reprendre vos cartes de vote et de les rapporter aux huissiers pour celles et ceux qui le devraient, les bouteilles de PET se retrouvent à la poubelle. Merci également de relever vos tablettes.

Il est 20h31, M. Nicolas Büchler, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 1^{er} février 2022 à 20h00 à l'Aula de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

La secrétaire

Nicolas Büchler

Céline Morier